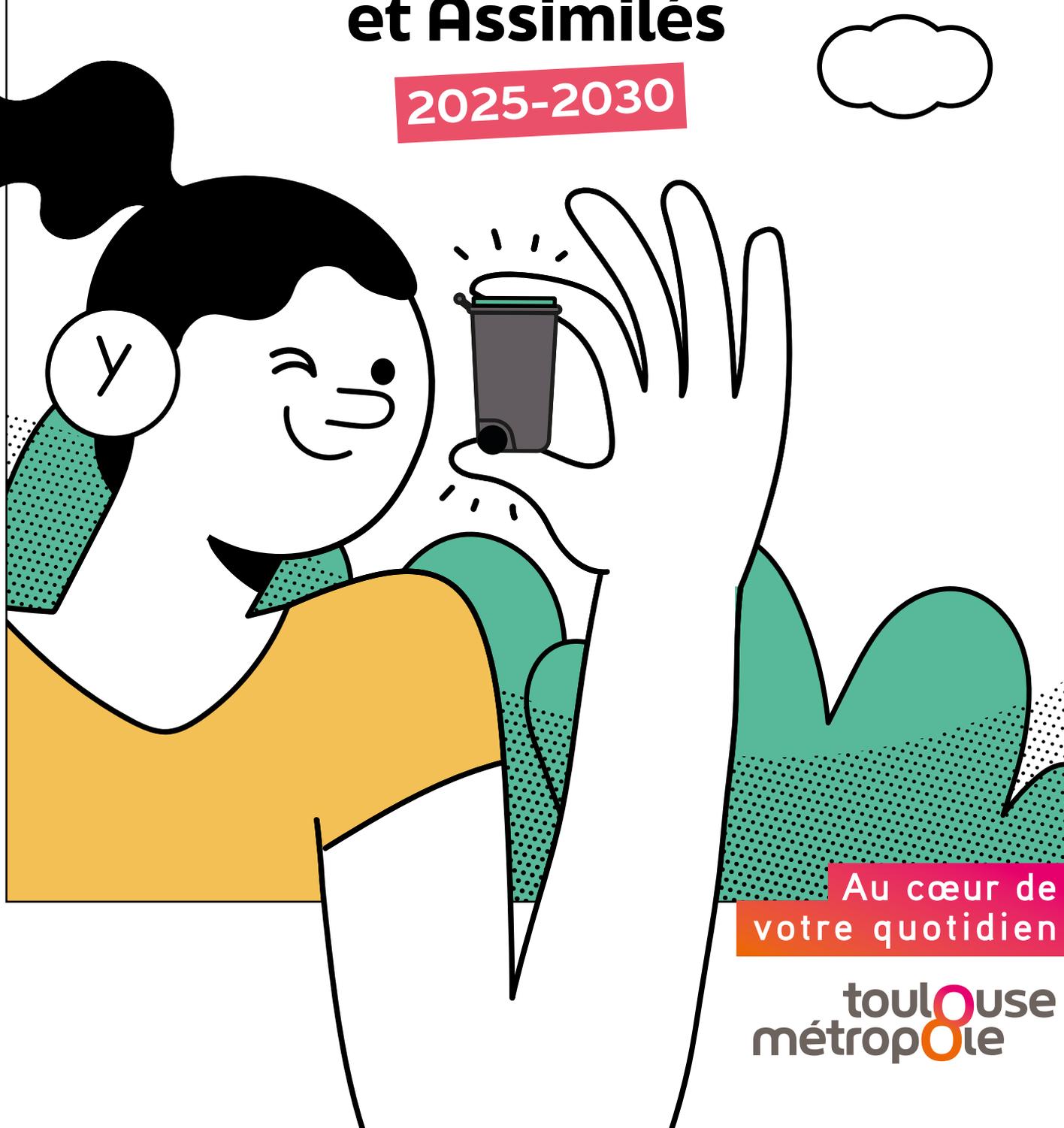


**Des gestes
concrets
pour moins
de déchets**

Programme Local
de **Prévention**
des Déchets Ménagers
et Assimilés

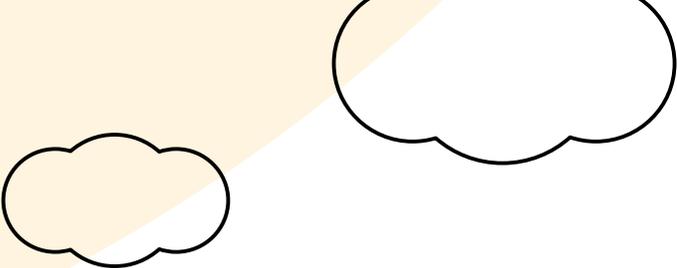
2025-2030



**Au cœur de
votre quotidien**

**toulouse
métropole**





Sommaire

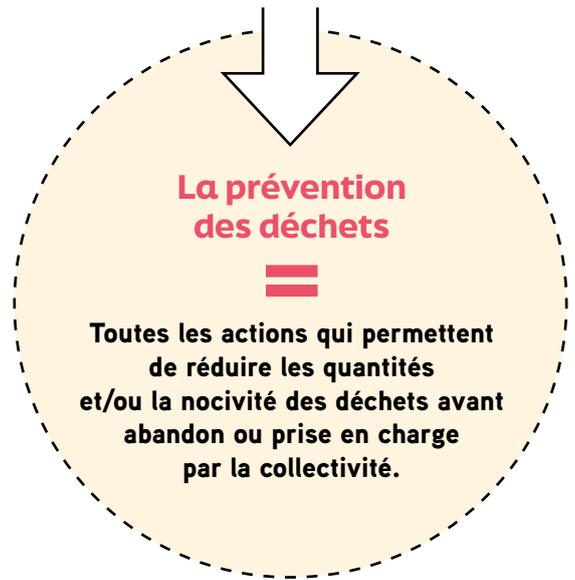
Contexte	4
La prévention des déchets : de quoi parle-t-on ?	4
Le territoire	6
Concertation publique : les phases d'élaboration du programme	7
Les autres parties prenantes de la réduction des déchets	9
Les objectifs du programme	10
Le pilotage du programme	12
La gouvernance du programme	13
Le PLPDMA 2025-2030	14
Présentation des 5 axes de travail	14
Accompagner le changement	16
Favoriser la gestion de proximité des biodéchets	29
Lutter contre le gaspillage alimentaire	44
Promouvoir la consommation responsable	49
Poursuivre l'exemplarité de Toulouse Métropole et des communes membres.....	56

Contexte

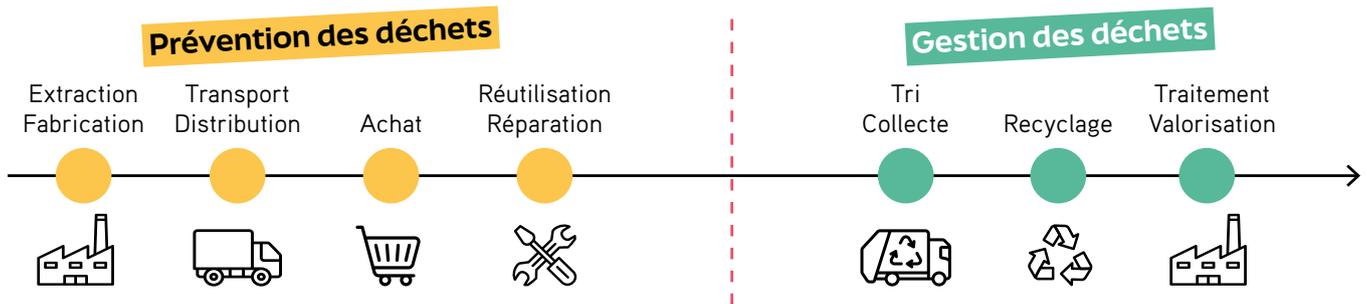
La prévention des déchets : de quoi parle-t-on ?

Toulouse Métropole assure la prévention, la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets pour les 37 communes de son territoire. Elle est membre de Decoset, syndicat mixte ayant la compétence traitement des déchets.

Après deux premiers programmes (2012-2017 et 2018-2024), le présent document constitue le nouveau programme pour la période 2025-2030.



Le cycle du déchet



Quels déchets comprennent les Déchets Ménagers et Assimilés ?

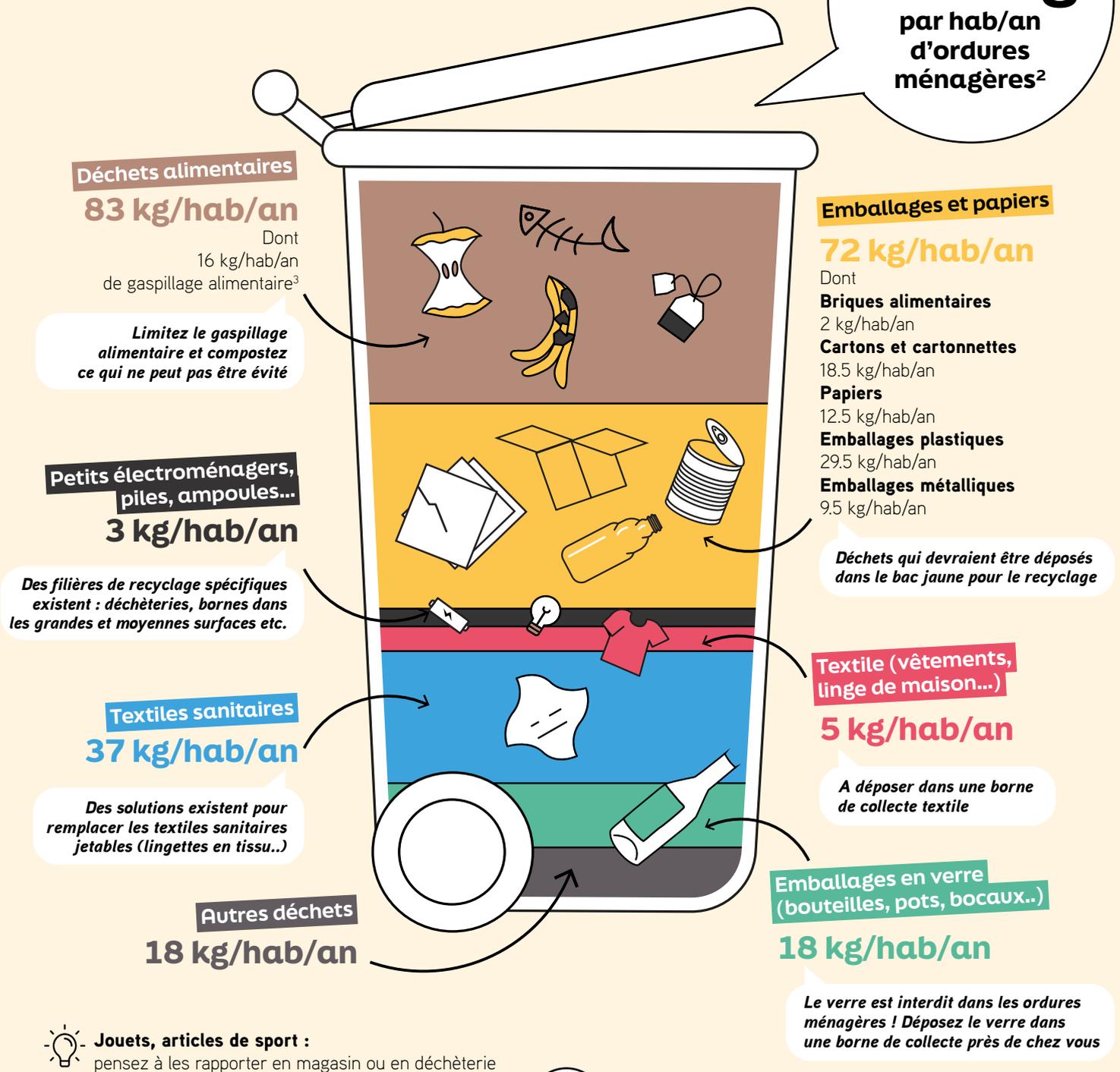
Les déchets ménagers et assimilés désignent l'ensemble des déchets produits par les ménages collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets : ordures ménagères, emballages et papiers, verre, déchets végétaux, encombrants et les déchets déposés en déchèteries.

Pourquoi un PLPDMA ?

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est essentiel pour les collectivités territoriales car il permet de structurer et de piloter les actions visant à réduire la production de déchets. L'élaboration d'un PLPDMA garantit une démarche planifiée, coordonnée et adaptée aux réalités locales pour atteindre les objectifs de réduction fixés par la législation. Ce plan, réévalué tous les six ans, permet d'ajuster les actions en fonction des évolutions du contexte territorial.

Autopsie de notre poubelle¹

236 kg
par hab/an
d'ordures
ménagères²



38 kg/hab/an
d'emballages et papiers



23 kg/hab/an
de verre



32 kg/hab/an
de déchets apportés
en déchèteries



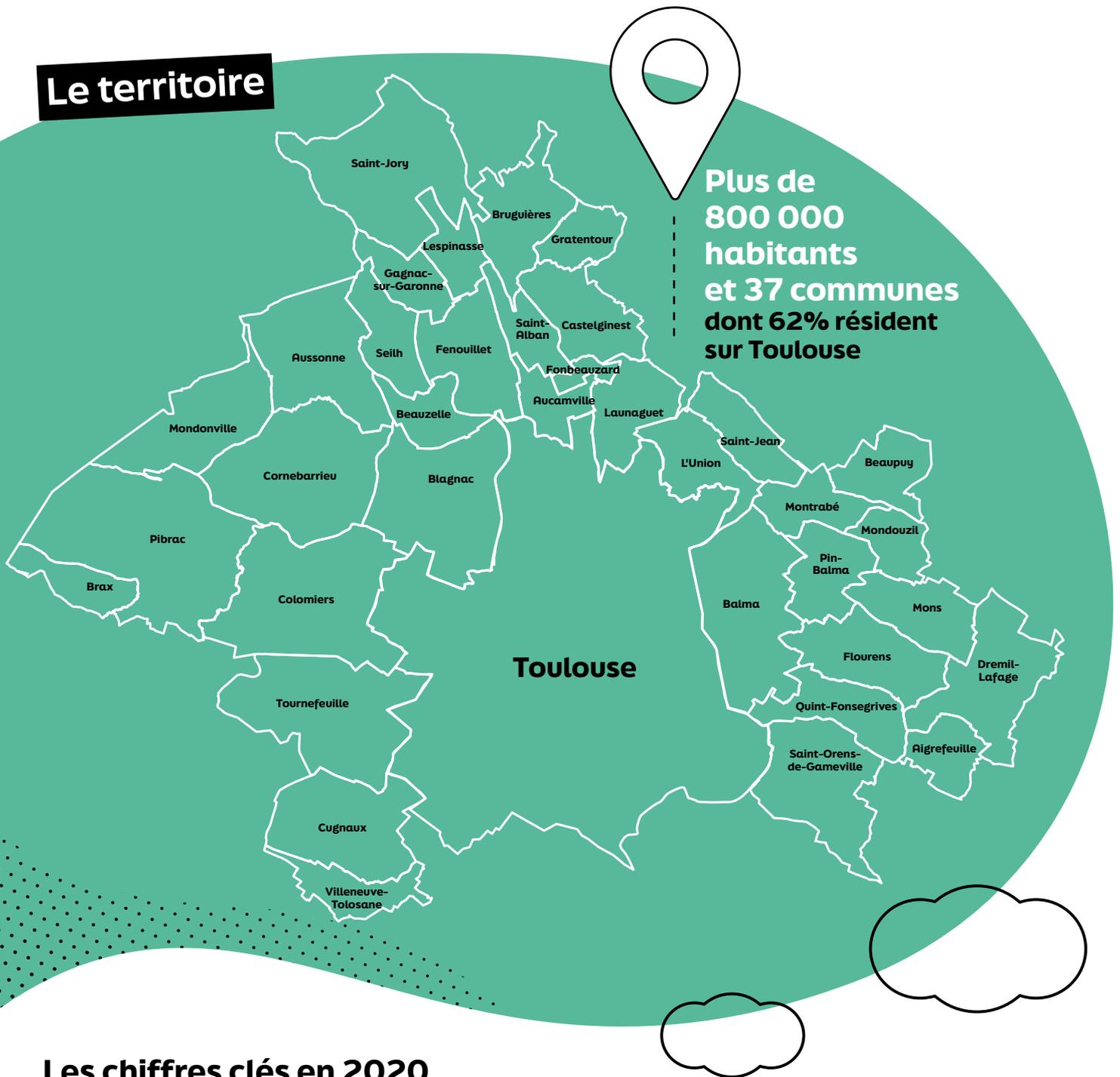
57 kg/hab/an
de déchets végétaux
collectés en porte à porte
ou en déchèterie



39 kg/hab/an
d'encombrants collectés
en porte à porte
ou en déchèterie

1. Chiffres issus du Modecom 2024 (analyse du contenu des poubelles des habitants de la métropole par méthode d'échantillonnage)
2. Ordures ménagères résiduelles
3. Produits alimentaires non consommés

Le territoire



Les chiffres clés en 2020



6^{ème}
métropole
de France



57%
des habitants
sont des locataires



47%
des personnes
vivent seule



**Une prédominance
d'habitants
de 15 à 29 ans (32.1%)
et 30 à 44 ans (21.3%)**



**Un territoire
dynamique avec
+7%
d'habitants
entre 2014 et 2020**



**Une grande majorité
de logements collectifs :
69%
habitent dans
un appartement**



**21%
des foyers
ont emménagé
depuis moins
de 2 ans**

qui correspondent
aux périodes
de la vie étudiante,
premières installations,
mariages et enfants

Concertation publique : les phases d'élaboration du programme

Une large concertation a été organisée sur toute la durée d'élaboration du plan d'action.

Celle-ci a permis d'inclure un public large et varié (tranches d'âges, situations professionnelles, contextes sociaux, zones d'habitations, niveaux de sensibilité à la thématique de la prévention des déchets, ...) au travers de dispositifs complémentaires :

- des rencontres mobiles sur le territoire,
- des questionnaires en ligne sur **jeparticipe.metropole.toulouse.fr** :
1 en phase de diagnostic et 1 en phase d'élaboration

L'élaboration de ce nouveau programme s'est déroulée en plusieurs phases successives en 2024 :



1. Ateliers thématiques :
Favoriser la gestion de proximité des biodéchets – 24 mai 2024
Lutter contre le gaspillage alimentaire – 6 juin 2024
Réparer, donner et acheter responsable – 12 juin 2024
Favoriser la réduction des déchets des commerces et des restaurateurs – 20 juin 2024
Développer l'éco exemplarité de la Métropole et des communes adhérentes – 21 juin 2024

Les chiffres clés de la concertation



4 mois

de concertation avec les publics : élus, citoyens, acteurs institutionnels, acteurs économiques et associatifs



29 rencontres

9 rendez-vous de concertation
9 événements de sensibilisation
11 rencontres mobiles



2 questionnaires

Proposés sur le site jeparticipe en phase de diagnostic (mars-avril) et en phase d'élaboration (mai-juin)

+500

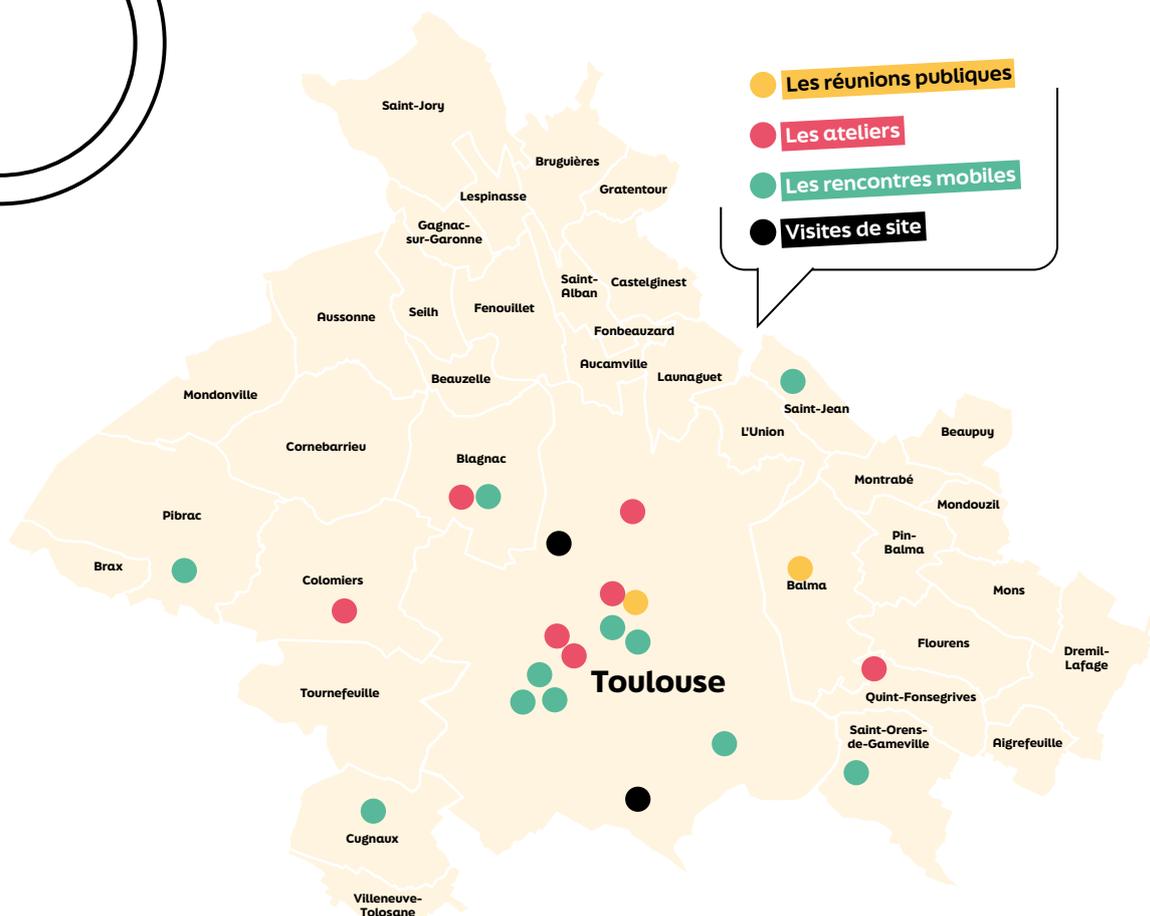
participants aux rencontres de la concertation

+1400

contributions recueillies

+1300

réponses aux questionnaires



Les autres parties prenantes de la réduction des déchets



La réduction des déchets implique de nombreux acteurs sur le territoire de la métropole, qui ont chacun leur rôle à jouer dans l'atteinte des objectifs fixés.

→ Le syndicat de traitement et de valorisation Decoset

Decoset assure la gestion du centre de tri, des déchèteries, ainsi que le traitement des ordures ménagères résiduelles, des collectes sélectives, et d'une partie des déchets occasionnels. Il est également engagé dans une démarche d'incitation à la réduction des déchets, à travers de nombreuses actions de sensibilisation ainsi que la généralisation des zones de réemploi sur les déchèteries. L'inauguration du Hall 9, lieu totem de la prévention des déchets, marque une grosse accélération dans les actions de réduction des déchets. Ce nouveau lieu situé au coeur de Toulouse aura une double vocation : une déchèterie urbaine qui viendra compléter le réseau actuel de déchèteries ; un lieu dédié à la sensibilisation, grâce à de nombreux espaces pédagogiques et une programmation d'actions de sensibilisation variées (conférences, ateliers pratiques, expositions...) ainsi que des espaces animés par les acteurs associatifs contribuant à la réduction des déchets sur le territoire.

→ Les éco-organismes

Les éco-organismes sont des structures agréées par l'État pour prendre en charge la fin de vie des déchets de leur filière. Ils s'inscrivent dans le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui établit que les structures productrices de déchets doivent gérer leur traitement et le cas échéant leur collecte. La première filière REP émerge pour les emballages au début des années 1990. Il en existe 24 en fonctionnement ou en cours de déploiement.

Celles-ci concernent, entre autres, les emballages, les éléments d'ameublement, les équipements électriques et électroniques, les piles et accumulateurs, les huiles usagées, les textiles, linges et chaussures, les articles de bricolage et de jardin...

Dans le cadre de leur agrément, les éco-organismes ont des objectifs de prévention et de réduction des déchets. Ils travaillent de concert avec les acteurs de la filière concernée afin de porter leurs actions de prévention et constituent ainsi un partenaire clé de la Métropole.

→ Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et les associations

Le territoire toulousain peut compter sur une richesse de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'associations qui portent des projets de réduction des déchets. Ces acteurs fournissent des solutions concrètes, grâce à leurs actions de collecte, de réemploi, de réparation, ou encore de mutualisation d'objets. Ces structures jouent également un rôle clé dans la sensibilisation des citoyens et dans l'incitation aux changements de comportement.

→ Les acteurs institutionnels

L'Ademe, le département, la région, ... sont autant d'acteurs qui collaborent pour contribuer aux objectifs nationaux de réduction de déchets. Les législateurs au niveau national et européen impulsent quant à eux des changements structurels grâce à des lois, telles que la sortie des plastiques à usage unique imposée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi Agec 2020).

Rappel réglementaire



En ce qui concerne la prévention, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs suivants :

- **Réduire de 15% les quantités de DMA² produites par habitant en 2030 par rapport à 2010,**
- Atteindre 5% de DMA envoyés en préparation à la réutilisation en 2030,
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale,
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040.

Pour atteindre ces objectifs, et mettre en œuvre les politiques publiques de prévention des déchets, la réglementation française définit trois niveaux :

- le Programme national de prévention des déchets (PNPD) 2021-2027,
- les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ; qui sont intégrés dans les SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire),
- et enfin **les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012.** Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux PLPDMA précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ces programmes sont portés par les collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets.

Les objectifs du programme

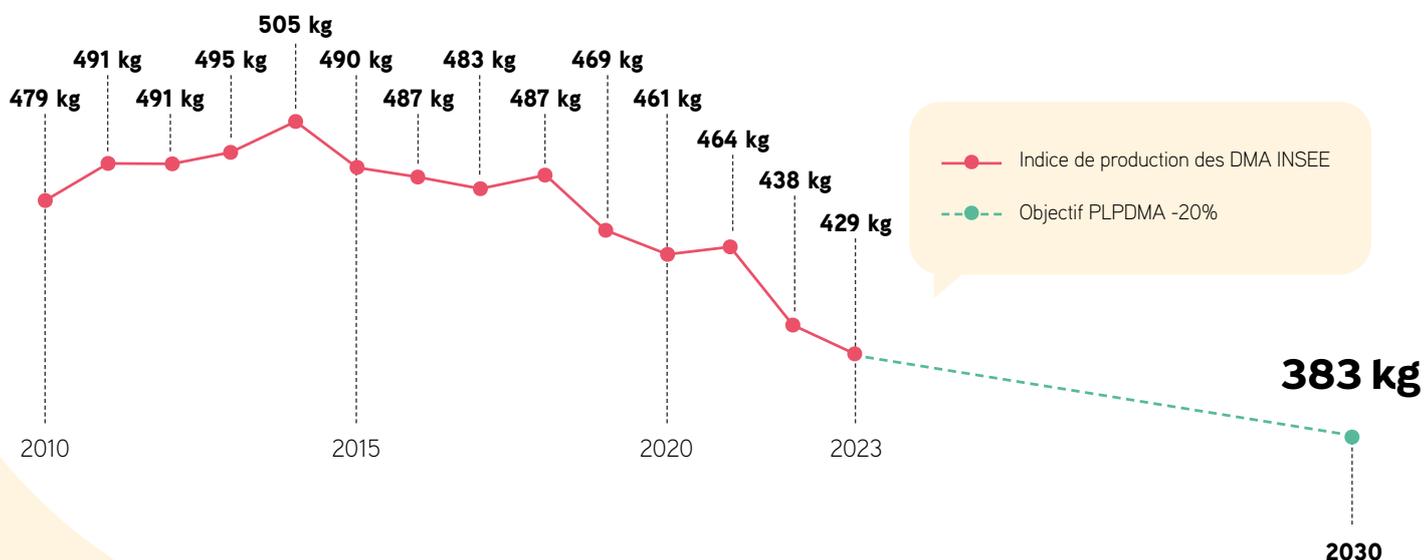


Un objectif stratégique : réduire les déchets

L'objectif stratégique du programme local de Toulouse Métropole est de **réduire de -20% les déchets ménagers et assimilés (DMA)** entre 2010 et 2030, soit un objectif qui dépasse celui fixé par la réglementation qui impose une réduction de 15%. Cet objectif s'inscrit dans la continuité de la trajectoire de réduction entamée depuis 2020.

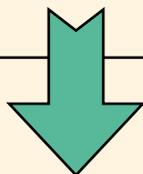
Évolution de la production de DMA par habitant et objectif

Il s'agit de poursuivre la dynamique de réduction des déchets pour atteindre **383 kg** par an et par habitant en 2030, soit une réduction de 20% sur une période de 20 ans.



Objectif stratégique

Réduire de 20% les DMA entre 2010 et 2030



2 objectifs spécifiques

pour parvenir à cette réduction

1

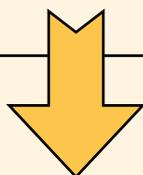
Sensibiliser et faciliter

le changement de comportement
des habitants

2

Mobiliser, soutenir et accompagner

les acteurs locaux pour diffuser
largement les nouvelles pratiques
et créer une dynamique territoriale



Déclinés en

5 objectifs opérationnels

1

Accompagner
le changement

2

Favoriser
la gestion
de proximité
des biodéchets

3

Lutter contre
le gaspillage
alimentaire

4

Promouvoir la
consommation
responsable

5

Poursuivre
l'exemplarité
de Toulouse
Métropole et
des communes
membres



Le pilotage du programme

Les indicateurs de suivi

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'action publique aux élus, aux partenaires et à la population.

Les indicateurs globaux du programme

Il est proposé 4 indicateurs globaux, qui seront suivis annuellement :

- Le ratio de DMA en kg/hab/an et le taux d'évolution annuelle de ce ratio, avec la précision des ratios d'OMR⁴, d'encombrants et de déchets végétaux;
- Le budget annuel alloué au PLPDMA, en €/an et €/habitant/an. Ce budget sera évalué selon la méthodologie préconisée par l'Ademe (matrice des coûts de prévention des PLPDMA);
- Les ETP⁵ « internes » dédiés au programme de prévention, par une affectation du temps de travail passé sur les sujets liés à la prévention des déchets.

Les indicateurs pour chaque action

Chaque action possède un ou plusieurs indicateurs, qui seront calculés une fois par an. Ils permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs de chaque action. Ces indicateurs sont détaillés dans les fiches actions.

Le référentiel de population

Depuis 2009, le recensement de la population étant devenu annuel, l'INSEE fournit en janvier de chaque année N les populations légales communales de l'année N-3.

Depuis 2020, afin de faire correspondre le rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets (RPQS) et le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), nous avons utilisé la population de référence SINOE, estimée par l'Ademe.

En effet, l'Ademe rattache la population INSEE à l'année de recensement correspondante et estime les populations communales pour les années suivantes en tenant compte des tendances de croissance.

Afin d'avoir une cohérence avec les indicateurs nationaux exposés par les autres collectivités, les populations de référence seront celles de l'INSEE dans le cadre de ce nouveau PLPDMA, soit les populations légales à N-3. Par exemple en 2025, la population de référence sera la population INSEE de 2022.

Ce changement de référentiel se traduit par de nouveaux chiffres repères des quantités de déchets produites :

- 479 kg par habitant en 2010 comme point de départ de référence,
- 429 kg par habitant en 2023, à la fin du précédent PLPDMA,
- 383 kg par habitant comme objectif à atteindre en 2030.

La méthode Compta-Coûts

Depuis 2005, l'Ademe conduit au niveau national une démarche qui vise à soutenir les collectivités locales pour concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit de la matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût[®]. La matrice des coûts est l'outil d'évaluation central du dispositif de suivi et de pilotage des coûts du service public de gestion des déchets (SPGD) des collectivités en France.

En partant de la comptabilité de la collectivité, cette matrice attribue les charges et les revenus à différents services de gestion des déchets (coûts de collecte des déchets résiduels, déchèteries, collectes sélectives...) selon des règles garantissant la comparabilité.

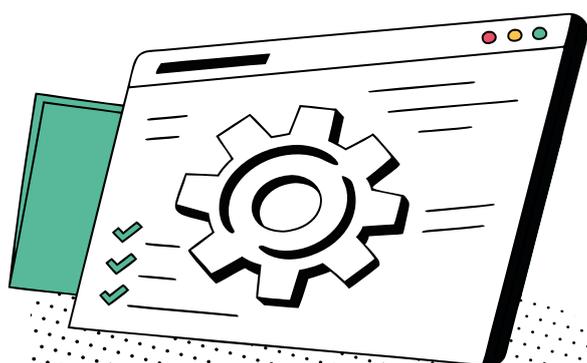
La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour les collectivités pour suivre et maîtriser ces évolutions. Cette connaissance va permettre en effet au travers :

- De l'expression détaillée des coûts par flux et par étape technique, d'éclairer la prise de décision ;
- D'une méthode de calcul standardisée et donc homogène entre collectivités, de pouvoir positionner ses résultats par rapport à d'autres collectivités et identifier ainsi des pistes de maîtrise des coûts ;
- D'une connaissance précise des coûts, d'établir une tarification (redevance incitative, redevance spéciale, facturations dans le cadre de prestations...);
- D'une expression claire et précise des coûts, de communiquer en toute transparence auprès des élus et des usagers.

3. CCES : commission consultative d'élaboration et de suivi

4. OMR : ordures ménagères résiduelles

5. ETP : équivalent temps plein



La gouvernance du programme



L'article R. 541-41-22 du code de l'environnement impose la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) par la collectivité.

La CCES du PLPDMA a un rôle consultatif et a notamment pour objet :

- d'accompagner la collectivité dans l'élaboration et le suivi du PLPDMA à travers des rencontres thématiques ;
- de favoriser le débat et de faire des propositions en matière de prévention des déchets ;
- d'émettre un avis sur le projet de PLPDMA lors de chaque étape de validation avant adoption définitive par la collectivité ;
- de participer à la mise en œuvre du PLPDMA en tant que partenaires pour des actions ;
- d'émettre un avis sur le bilan annuel ;
- d'évaluer le PLPDMA tous les 6 ans.

Toulouse Métropole dispose sur son territoire d'un grand nombre d'acteurs concernés par la prévention des déchets (plus d'une centaine). Dans un objectif de concertation

et de représentation du plus grand nombre, il est nécessaire de définir plusieurs niveaux d'instances et formats de rencontre, et ainsi maintenir la possibilité de débat et d'échanges.

Il a été décidé d'articuler la gouvernance du programme autour de 3 instances :

Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)

- 1 réunion annuelle
- Présentation du bilan annuel
- Echanges sur le plan d'action sur l'année à venir



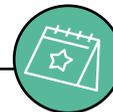
Groupes de travail thématiques

- Fréquences et modalités de travail en fonction des sujets
- Temps décharges et ateliers pratiques
- Membres volontaires de la CCES et autres acteurs (directions de la Métropole, les communes,...);



Forum

- 1 forum annuel
- Focus sur les actions en cours ou à venir
- Valorisation des acteurs du territoire
- Temps d'échanges et ateliers pratiques
- Ouvert à tous



La composition de la CCES :

- **Des élus locaux (7) :** le Vice-président de Toulouse Métropole en charge de l'économie circulaire et des déchets, le Président du Syndicat de traitement Decoset et 5 représentants de la Commission Déchets la Métropole ;
- **Des acteurs institutionnels (7) :** Dreal Occitanie, Ademe, Région Occitanie, Ordeco, Université fédérale de Toulouse, Crous et Cress Occitanie ;
- **Des chambres consulaires (3) :** Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et chambre de l'Agriculture ;
- **Des éco-organismes (5) :** Ecomaison, Ecosystem, ReFashion, Citeo et Valdelia ;
- **Des associations environnementales (4) :** Réseau compost citoyen Occitanie, Réseau des Ressourceries et Recycleries d'Occitanie (RRROc), centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Terres Toulousaines, Graine Occitanie et Zero Waste Toulouse ;
- **Des associations de consommateurs et de la société civile (2) :** l'association nationale de consommateurs et usagers (CLCV) et d'un représentant du Conseil de Développement de Toulouse Métropole (CODEV).

Cette composition pourra être adaptée au cours du temps et/ou en fonction des thématiques à traiter.

Le PLPDMA 2025-2030

Présentation des 5 axes de travail

Le programme se structure
autour de 5 axes de travail,
et un total de 23 actions.

AXE A

Accompagner le changement

- **Action 1 :** Mener des actions de sensibilisation du grand public
- **Action 2 :** Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de prévention des déchets
- **Action 3 :** Structurer une dynamique territoriale
- **Action 4 :** Sensibiliser les usagers professionnels aux gestes de réduction des déchets



AXE B

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets

- **Action 1 :** Développer le compostage individuel
- **Action 2 :** Développer le compostage collectif en espace privé
- **Action 3 :** Déployer le compostage en espace public
- **Action 4 :** Accompagner la pratique du compostage pour les citoyens
- **Action 5 :** Accompagner le développement de la gestion in-situ des déchets alimentaires dans les sites de restauration collective municipale
- **Action 6 :** Expérimenter des dispositifs innovants
- **Action 7 :** Favoriser la pratique du broyage
- **Action 8 :** Sécuriser l'approvisionnement en brun des sites de compostage
- **Action 9 :** Développer la pratique du jardinage écologique





AXE **E**

Poursuivre l'exemplarité de Toulouse Métropole et des communes membres

- **Action 1** : Sensibiliser les agents et élus de la Métropole
- **Action 2** : Travailler à l'exemplarité des manifestations et événements
- **Action 3** : Développer les pratiques circulaires
- **Action 4** : Poursuivre et promouvoir l'exemplarité dans l'entretien des espaces verts

AXE **C**

Lutter contre le gaspillage alimentaire

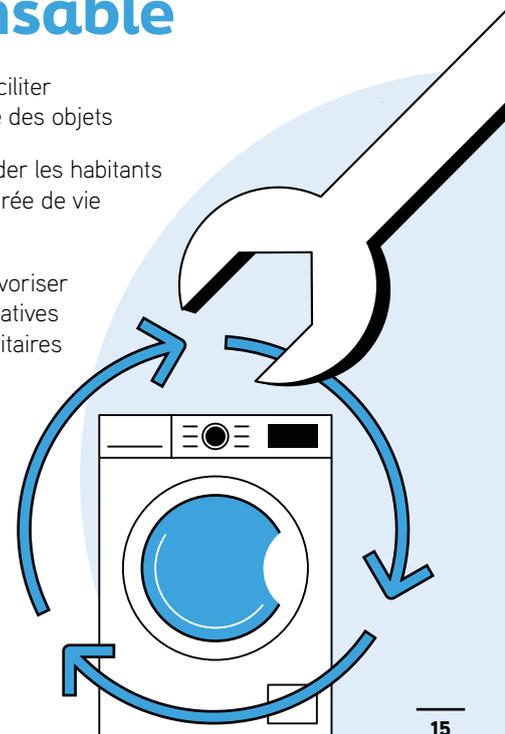
- **Action 1** : Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable
- **Action 2** : Déployer des outils ludo-pédagogiques sur le gaspillage alimentaire



AXE **D**

Promouvoir la consommation responsable

- **Action 1** : Faciliter la deuxième vie des objets
- **Action 2** : Aider les habitants à allonger la durée de vie de leurs objets
- **Action 3** : Favoriser l'usage d'alternatives aux textiles sanitaires jetables
- **Action 4** : Contribuer au développement de la consigne



AXE **A**

Accompagner le changement



➔ **Objectif de l'axe**

Amplifier les actions de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement

- ➔ **Action 1 :** Mener des actions de sensibilisation du grand public
- ➔ **Action 2 :** Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de prévention des déchets
- ➔ **Action 3 :** Structurer une dynamique territoriale
- ➔ **Action 4 :** Sensibiliser les usagers professionnels aux gestes de réduction des déchets

Chaque action fait l'objet d'une fiche action, présentée ci-après.

Réduire ses déchets nécessite avant tout de changer nos habitudes. Depuis 2012, de nombreux outils de communication et de sensibilisation (animations scolaires, guides, pages internet dédiées, jeux pédagogiques, campagnes de communication, etc.) ont été réalisés pour accompagner les actions menées par la collectivité et sensibiliser les habitants en matière de prévention des déchets.

Dans le cadre de ce 3^{ème} PLPDMA, il s'agira pour Toulouse Métropole de :

- renouveler ses outils de sensibilisation,
- renforcer la communication et continuer à diffuser les bonnes pratiques,
- développer de nouveaux réseaux de diffusion.

L'ensemble des actions de communication et de sensibilisation devra combiner et remplir les trois objectifs suivants :

1. Faire connaître : présenter la marche à suivre et les actions concrètes à la portée des citoyens ;
2. Faire agir : accompagner le changement de comportement pour faire de la réduction des déchets une norme sociale ;
3. Prouver l'efficacité des actions : proposer des actions efficaces, éprouvées, réalistes et crédibles ;
4. Promouvoir les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la réduction des déchets ;
5. Informer sur les résultats.

Cet axe transversal vise à la fois la sensibilisation, la montée en compétences, mais aussi la structuration d'une dynamique territoriale, au travers des 4 actions ci-dessous. Il couvre toutes les thématiques et tous les types de déchets.

Action A1

Mener des actions de sensibilisation du grand public

→ Objectif de l'action

Aller vers les habitants pour les sensibiliser à la réduction des déchets

Cibles

Grand public

Rôle de Toulouse Métropole

Sensibiliser

Synergie autres projets

Plan climat air énergie territorial (PCAET)/ Projet agricole et alimentaire métropolitain (PAAM) / Propreté urbaine

→ Contexte

Pour sensibiliser les habitants, Toulouse Métropole met en œuvre une variété d'outils complémentaires : communication institutionnelle, outils de sensibilisation, ateliers pratiques pour transmettre des gestes concrets, animations lors d'événementiels, ...

Toulouse Métropole mobilise ses propres moyens (la communication institutionnelle, les animateurs déchets et biodéchets) et s'appuie sur des acteurs locaux, avec leurs propres réseaux de diffusion permettant de toucher le plus grand nombre dans des sphères diverses.

Dans le cadre de ce nouveau PLPDMA, il s'agit de démultiplier les messages afin d'accélérer les changements de comportement et d'inscrire les nouvelles pratiques dans la durée.

Sous-action 1

Poursuivre l'opération "C'est décidé, on réduit nos déchets"

→ Description

Déjà présente dans l'ancien programme de prévention, cette opération particulièrement appréciée des participants est renouvelée. Pendant 6 mois, des participants volontaires sont accompagnés pour faire évoluer leurs pratiques en faveur de la réduction des déchets. Pour cela, des ateliers sur différentes thématiques (compostage, gaspillage alimentaire, fabrication de cosmétiques, ...) sont organisés sur les territoires participants, mais aussi des visites de sites de gestion des déchets (centre de tri...), ainsi que des temps d'échanges. Durant l'opération, les participants sont amenés à peser leurs déchets afin de mesurer l'impact de leurs actions sur la quantité produite. Les participants et les acteurs du territoire sont accompagnés pour mettre en œuvre un projet collectif afin qu'ils deviennent des relais de sensibilisation sur leur commune ou leur quartier.

L'autre enjeu fort est de valoriser et faire connaître cette opération au-delà de ses seuls participants.

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Accompagner les participants à la réduction des déchets

→ Objectifs quantitatifs :

120 foyers participants par an

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Les associations, les communes, les quartiers toulousains, et les acteurs du territoire (centres sociaux, associations, etc.)

→ Indicateurs de suivi

Nombre de foyers participants à l'opération par an

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	120	120	120	120		

Sous-action 2

Participer aux événements grand public organisés sur le territoire et organiser des ateliers pédagogiques

→ Description

Depuis 2012, Toulouse Métropole anime des stands de sensibilisation à la réduction des déchets à destination des habitants, lors d'événements organisés sur le territoire. Toulouse Métropole dispose pour cela de différents outils de sensibilisation (panneaux informatifs, modules de jeux, guide du compostage, etc.) et souhaite en développer de nouveaux.

Des ateliers pédagogiques adaptés aux différents publics seront également proposés : cuisine anti-gaspi, fabrication de produits ménagers, entretien/réparation, ...

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

→ Objectifs

- **Objectif qualitatif :**
Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets
- **Objectifs quantitatifs :**
320 animations réalisées en 2030

Partenaires identifiés

Communes / MJC / Régies de quartier / Centres sociaux / ...

→ Indicateurs de suivi

Nombre de personnes sensibilisées au total (en cumulé)

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

2 100	2 800	3 400	4 200	5 100	5 900
-------	-------	-------	-------	-------	-------

Sous-action 3

Organiser des actions de sensibilisation de proximité

→ Description

Des actions de sensibilisation et de communication de proximité (porte-à-porte, stand de sensibilisation en pied d'immeuble, points d'information, etc.) sont prévues. Elles ont pour objectif de rappeler le bon geste de tri et de sensibiliser aux actions en faveur de la réduction des déchets.

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

→ Objectifs

- **Objectif qualitatif :**
Sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets
- **Objectifs quantitatifs :**
150 actions de sensibilisation réalisées en 2030

Partenaires identifiés

Les régies de quartier, les centres sociaux, les syndicats et bailleurs les communes

→ Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de sensibilisation par an

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

50	70	90	110	130	150
----	----	----	-----	-----	-----

Nombre de personnes sensibilisées au total (en cumulé)

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

8 000	16 000	24 000	32 000	40 000	48 000
-------	--------	--------	--------	--------	--------

Sous-action 4

Faciliter l'accès à l'information pour les citoyens

→ Description

Il s'agit d'informer et de sensibiliser les habitants sur les enjeux de la réduction des déchets et sur les solutions locales ou nationales permettant d'agir. Cette communication se fera à travers les médias des collectivités (site internet, réseaux sociaux, journaux, newsletters de Toulouse Métropole, de la ville de Toulouse et des communes membres etc.) mais également à travers de campagnes médias. Un des objectifs est également de valoriser les solutions concrètes proposées par les acteurs du territoire.

Pour structurer ces informations, un plan de communication sera élaboré et mis à jour périodiquement.

Pilote Service communication
Pôle Evolution des Pratiques des Usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Decoset, Ademe, communes, éco-organismes

→ Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de communication par an

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	8	8	8	8	8	8

Sous-action 5

Développer le « Hall 9 » : déchèterie et lieu de sensibilisation à la prévention des déchets

→ Description

Le Hall 9 est un projet porté par Decoset. Cette déchèterie a pour ambition de devenir un lieu totem de la transition écologique, situé en plein cœur de l'Île du Ramier à Toulouse. Le lieu proposera des animations et des activités de sensibilisation du grand public au zéro déchet et aux économies de ressources, ainsi qu'une déchèterie. Il sera aussi un lieu de sensibilisation, de formation pour le grand public et les professionnels. On y trouvera de l'information mais aussi des solutions concrètes (ateliers, boutique du réemploi, des propositions d'économie d'usage, ...) pour passer à l'acte et ainsi changer ses comportements.

→ Objectif

→ **Objectif qualitatif :**
Sensibiliser les visiteurs à la réduction des déchets

Pilote Decoset

Partenaires identifiés

Les régies de quartier, les centres sociaux, les syndicats et bailleurs les communes

→ Mise en œuvre envisagée

Projet déployé

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs		✓				

Suivre et promouvoir les expérimentations sur le dispositif OUI PUB

→ Description

Depuis 2013, les habitants ont la possibilité d'apposer sur leur boîtes aux lettres un autocollant «Stop pub» s'ils ne souhaitent pas recevoir d'imprimés publicitaires non sollicités (IPNS). Le taux d'apposition est de 47% en 2023 et évolue peu. Comme partout en France, il y a un décalage entre la proportion de foyers qui déclarent de pas être intéressée par les IPNS et le taux d'apposition. Dès lors, la publicité est aussi source de gaspillage, notamment lorsque des supports publicitaires sont jetés sans même être lus par leurs destinataires.

Pour y remédier, une expérimentation «Oui Pub» est en cours sur 14 territoires en France (Toulouse Métropole n'en fait pas partie), jusqu'au 30 avril 2025. Le dispositif Oui Pub vise ainsi à cibler plus efficacement la distribution de prospectus publicitaires vers les habitants qui y trouvent une information utile : à l'inverse du Stop Pub, seuls les habitants qui apposent un autocollant Oui Pub sur leur boîte aux lettres reçoivent les imprimés publicitaires non adressés, dans les 14 territoires participants.

Il s'agit ici de suivre les retours des expérimentations du dispositif Oui Pub, qui feront l'objet d'une communication par le ministère ou l'Ademe. S'il est décidé, à l'issue de l'expérimentation, de déployer ce dispositif nationalement, alors il s'agira de définir les actions pour son déploiement sur Toulouse Métropole.

→ Objectif

→ **Objectif qualitatif :**
Déployer le dispositif choisi

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Communes

→ Mise en œuvre envisagée

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déployer le dispositif choisi → Objectifs		✓				

Action A2

Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de prévention des déchets

Objectif de l'action

Faire évoluer les pratiques en sensibilisant les jeunes et les enfants

Cibles

Jeunesse

Rôle de Toulouse Métropole

Sensibiliser

Contexte

A l'échelle de Toulouse Métropole, les jeunes de 3 à 24 ans représentent 30% de la population (contre 26% à l'échelle nationale). Il y a plusieurs raisons de cibler ces habitants : ce sont le citoyens de demain et ils contribuent à faire évoluer les pratiques de leur entourage.

Depuis 2016, Toulouse Métropole propose aux écoles et aux communes membres des animations pour sensibiliser les enfants aux différentes thématiques de la réduction des déchets. Cette action est donc poursuivie et se renforce avec une nouvelle cible : les jeunes de l'adolescence aux années étudiantes.

Sous-action 1

Organiser des actions de sensibilisation spécifiques pour la cible jeune

Description

Il s'agit d'organiser des actions de sensibilisation à destination des collégiens, lycéens et étudiants, en adaptant la compréhension des enjeux aux âges et modes de vie.

Il est nécessaire pour cela d'instaurer une relation de travail avec les différents interlocuteurs (Université fédérale de Toulouse, CROUS, acteurs de la vie étudiante), pour co-construire une « offre » de sensibilisation adaptée aux besoins et aux spécificités de cette cible.

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Objectifs

→ Objectifs qualitatifs :

- Mettre en place des outils spécifiques adaptés aux jeunes
- Organiser des actions de sensibilisation en allant vers les jeunes, sur leurs lieux de vie et de rencontre

→ Objectifs quantitatifs :

35 actions de sensibilisation réalisées en 2030

Partenaires identifiés

Ensemble des acteurs de la vie étudiante : CROUS, Université fédérale de Toulouse, Conseils des jeunes, ...

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées par an

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	15	20	25	30	35	35

Nombre de jeunes sensibilisés au total (en cumulé)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	500	1 500	2 750	4 250	6 000	7 750

Proposer aux écoles et aux communes des animations pour sensibiliser les enfants

→ Description

Depuis 2016, Toulouse Métropole propose aux écoles et aux communes des animations pour sensibiliser les enfants aux différentes thématiques de la réduction des déchets. Fort de son succès, ce dispositif est maintenu et élargi.

- Deux animations sont proposées pour les maternelles : la notion de déchets et comment réduire et trier.
- Pour les élémentaires, l'animation débute par une introduction à la question des déchets et s'ensuit avec au choix : un parcours global avec 2 animations indissociables (les enjeux de la réduction et les enjeux du tri et du recyclage), ou bien un parcours dédié à un flux spécifique (emballages recyclables et papier, déchets alimentaires, déchets végétaux, plastiques, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Dans le cadre de ce nouveau PLPDMA, les animations seront enrichies avec des actions à destination des temps périscolaires, ainsi que sur d'autres thématiques de la réduction des déchets.

→ Objectifs

→ Objectifs qualitatifs :

- Créer de nouvelles animations scolaires
- Développer ces animations sur la cible périscolaire

→ Objectifs quantitatifs :

750 animations réalisées en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Communes, écoles, Accueil de Loisirs Associé à l'École

→ Indicateurs de suivi

Nombre d'animations réalisées par an

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	470	526	582	638	694	750

Nombre d'enfants sensibilisés au total (en cumulé)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	9 400	19 800	31 200	43 600	57 000	71 400

Action A3

Structurer une dynamique territoriale

Objectif de l'action

Multiplier les relais, ambassadeurs des messages de réduction des déchets

Cibles

Acteurs de la réduction des déchets, personnes et structures relais

Rôle de Toulouse Métropole

Accompagner, financer, faciliter

Contexte

La connaissance des gestes de réduction des déchets et la motivation pour agir sont renforcées par la répétition des messages, et donc par la présence sur le territoire de nombreux acteurs les relayant. Il est donc pertinent de former un maximum de relais qui sont au contact des habitants (les associations, les communes, centres sociaux-culturels, régies de quartiers, etc.), faire vivre ce réseau de relais et soutenir les initiatives concrètes de réduction.

Sous-action 1

Former des acteurs du territoire aux enjeux de la réduction des déchets

Description

Il s'agit de disposer de relais formés sur le territoire. Pour cela, dans la continuité du précédent plan d'actions, des acteurs peuvent être formés :

- aux notions de base sur la réduction et la gestion des déchets
- à un parcours plus complet «réduction des déchets»
- à un parcours «lutte contre le gaspillage alimentaire»
- à un parcours « compostage et valorisation in situ des résidus de jardin » (Cette action est liée à l'action biodéchets n°4)

Il existe différents formats de formations (tronc commun, relais de sensibilisation, accompagnement d'un projet...). Selon les besoins de chacun, il est possible de faire un parcours comprenant de 1 à 3 formations.

Public ciblé : communes, associations, centres sociaux-culturels, acteurs publics, entreprises de l'économie sociale et solidaire, syndicats et bailleurs sociaux, habitants engagés dans des projets collectifs, etc.

Objectifs

→ **Objectif qualitatif :**
Faire monter en compétences les acteurs de la réduction des déchets

→ **Objectifs quantitatifs :**
220 personnes formées en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Communes, associations, structures d'accueil du public, organismes publics...

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes formées par an

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
100	130	160	180	200	220

Nombre de personnes formées au total (en cumulé)

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
100	230	390	570	770	990

Sous-action 2

Soutenir les initiatives du territoire en faveur de la réduction des déchets

→ Description

Agissant au plus près des habitants, les structures locales occupent un rôle majeur en matière de sensibilisation et d'apport de solutions concrètes.

Afin de renforcer la dynamique territoriale, le soutien de ces structures et actions constitue un levier indispensable.

Initié dans le précédent programme, Toulouse Métropole poursuit son soutien financier des structures qui participent à la réduction des déchets sur le territoire, sous la forme de subventions ou d'appels à projets.

→ Objectif

→ Objectif qualitatif :

Contribuer à l'émergence de nouvelles initiatives et solutions locales

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

→ Mise en œuvre envisagée

Dispositif de soutiens déployés

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
✓	✓	✓	✓	✓	✓

Sous-action 3

Soutenir et animer les relais du territoire

→ Description

Au-delà de la formation des acteurs, l'objectif est d'animer un réseau de relais au travers d'événements, de temps d'échanges, de rencontres,... Faire vivre ce réseau est important pour renforcer la dynamique territoriale de la réduction des déchets et ainsi multiplier les relais des messages auprès des habitants.

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Animer un réseau de relais sur le territoire

→ Objectifs quantitatifs :

7 événements organisés en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Communes, associations, structures d'accueil du public, organismes publics...

→ Indicateurs de suivi

Nombre d'événements par an

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
2	3	4	5	6	7

Sous-action 4

Etudier l'opportunité de la mise en place d'incitations financières pour valoriser les bonnes pratiques

→ Description

L'impact budgétaire constitue lui aussi un levier du changement de comportement. Il s'agit donc ici d'étudier l'opportunité et la faisabilité de mettre en place un système d'incitations financières pour récompenser des bonnes pratiques, qui pourrait prendre la forme d'une gratification financière utilisable auprès des acteurs du territoire (bons d'achat, bons cadeaux, etc. à utiliser auprès d'acteurs locaux ciblés). Le but serait à la fois de récompenser et de rendre visibles les bonnes pratiques, et dans le même temps de promouvoir les acteurs locaux agissant en faveur de la réduction des déchets.

→ Objectif

→ **Objectif qualitatif :**
Réaliser une étude d'opportunité

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Les acteurs de la réduction des déchets du territoire

→ Mise en œuvre envisagée

Réaliser une étude d'opportunité

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
		✓			

Action A4

Sensibiliser les usagers professionnels aux gestes de réduction des déchets

Objectif de l'action

Sensibiliser les professionnels à la réduction de leurs déchets, en tenant compte de la spécificité de leurs activités

Cibles

Producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient du Service public de gestion des déchets (SPGD)

Rôle de Toulouse Métropole

Sensibiliser, accompagner

Synergie autres projets

Feuille de route Economie Circulaire

Contexte

Conformément à la réglementation, les acteurs économiques sont responsables de la gestion de leurs déchets, et Toulouse Métropole n'est pas compétente pour la collecte des déchets issus des activités économiques. La prise en charge des déchets assimilés par Toulouse Métropole n'est possible que sous certaines conditions, conformément au règlement de collecte établi.

C'est dans ce cadre que Toulouse Métropole souhaite accompagner les professionnels qui bénéficient du Service public de gestion des déchets (SPGD) à une meilleure gestion et à une réduction à la source de leurs déchets.

Sous-action 1

Informier et sensibiliser les professionnels

Description

Depuis 2021, Toulouse Métropole développe une cellule dédiée aux usagers professionnels afin d'apporter des informations pratiques et de les accompagner dans la gestion de leurs déchets :

- Informer et expliquer la réglementation environnementale (européenne, nationale et locale) et le règlement de collecte du Service public de gestion des déchets (SPGD) ;
- Accompagner les professionnels dans l'identification de leurs déchets et des filières adéquates de collecte et traitement ;
- Accompagner et inciter les professionnels de la métropole à la mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction des déchets.

L'objectif dans le cadre de ce nouveau PLPDMA est de poursuivre la sensibilisation des professionnels, en fournissant notamment un accompagnement adapté à la spécificité des déchets qu'ils produisent.

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Mise en œuvre envisagée

Organiser la cellule en charge de la relation aux professionnels, puis nombre de professionnels sensibilisés

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

✓

Sous-action 2

Etudier l'opportunité de la mise en place de contenants mutualisés consignés

→ Description

Le succès d'un système de consigne des emballages repose essentiellement sur la praticité pour le consommateur à se procurer et à retourner les contenants consignés. Pour cela, il faut que de nombreux points de vente adhèrent au même système de consigne et que le retour des consignes soit facilité.

L'offre de service des opérateurs de consigne commence à s'étoffer et les restaurateurs et commerces de bouches se disent intéressés par le sujet. Une action devra être coordonnée afin d'initier la mise en place d'un tel système, par exemple à l'échelle d'une place ou d'un quartier.

Toulouse Métropole souhaite mener une étude d'opportunité, afin d'identifier les acteurs à associer et les modalités du dispositif à déployer.

→ Objectif

→ **Objectif qualitatif :**
Réaliser une étude d'opportunité

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

→ Mise en œuvre envisagée

Réaliser une étude d'opportunité

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

✓

Sous-action 3

Etudier les modalités d'un accompagnement des restaurateurs et commerces de bouche à la réduction de leurs déchets

→ Description

Dans le cadre du précédent PLPDMA, une expérimentation «Resto zéro déchet» a été menée auprès de 20 restaurateurs volontaires. Cette dernière était pilotée par le service Centralités et Commerce, en lien avec la Direction politique et prévention des déchets et la direction de l'implantation économique, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance.

Les restaurateurs participants ont été accompagnés pour une meilleure gestion et une réduction à la source de leurs déchets.

Une des conclusions de cette expérimentation est qu'il a été très difficile de mobiliser les restaurateurs autour de ces sujets.

Cette action vise à étudier les modalités d'un nouvel accompagnement, qui répondrait aux besoins des restaurateurs en tenant compte de leurs contraintes.

→ Objectif

→ **Objectif qualitatif :**
Etudier les modalités d'un accompagnement des restaurateurs

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

→ Mise en œuvre envisagée

Etude réalisée

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

✓

Etudier le déploiement d'un label « commerce engagé »

→ Description

L'engagement des commerces dans des démarches «éco-responsables» est une démarche qui prend du temps, et qui ne génère pas toujours des économies, ou du moins pas dans un premier temps.

Néanmoins, cette démarche porte une réelle valeur auprès de la clientèle, qui est de plus en plus attentive aux démarches vertueuses et durables.

Toulouse Métropole souhaite étudier l'opportunité du déploiement d'un label «commerce engagé», qui permettrait de valoriser l'engagement des commerces concernés et de leur donner de la visibilité.

→ Objectif

→ Objectif qualitatif :

Etudier l'opportunité de la mise en place d'un label «commerce engagé»

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Les acteurs de la prévention du territoire, la Direction de l'implantation économique, les fédérations professionnelles, les acteurs de la prévention du territoire

→ Mise en œuvre envisagée

Etude réalisée



Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

✓

AXE

B

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets



Objectif de l'axe

Soutenir et amplifier la gestion de proximité des biodéchets

- **Action 1** : Développer le compostage individuel
- **Action 2** : Développer le compostage collectif en espace privé
- **Action 3** : Déployer le compostage en espace public
- **Action 4** : Accompagner la pratique du compostage pour les citoyens
- **Action 5** : Accompagner le développement de la gestion in-situ des déchets alimentaires dans les sites de restauration collective municipale
- **Action 6** : Expérimenter des dispositifs innovants
- **Action 7** : Favoriser la pratique du broyage
- **Action 8** : Sécuriser l'approvisionnement en brun des sites de compostage
- **Action 9** : Développer la pratique du jardinage écologique

Chaque action fait l'objet d'une fiche action, présentée ci-après.

Les biodéchets correspondent aux déchets alimentaires et aux déchets végétaux.

Le volume de déchets alimentaires présents dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) est estimé à 83 kg* par an par habitant (soit 35% des OMR). Le compostage de proximité, développé par Toulouse Métropole depuis 2011, constitue la solution la plus vertueuse pour gérer ces déchets, en permettant un retour au sol de la matière et en évitant leur collecte. Les actions 1 à 6 permettent de poursuivre les actions d'accompagnement du compostage de proximité.

Les déchets végétaux, quant à eux, représentent 13% des déchets et 57 kg/hab/an (données 2024). Les actions 7 à 9 permettent de déployer des alternatives à la collecte, en favorisant le retour au sol des végétaux et en sensibilisant à un jardinage plus écologique.

*Données issues de la caractérisation des OMR en 2024 : analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères résiduelles

Action B1

Développer le compostage individuel

Objectif de l'action

Développer la pratique de gestion de proximité des biodéchets en habitat individuel

Cibles

Grand Public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur

Contexte

Sur le territoire de la Métropole, un tiers des logements sont des maisons individuelles. Entre 2011 et 2023, Toulouse Métropole a mis à disposition des composteurs individuels contre participation financière. Depuis 2024, les composteurs sont remis gratuitement aux usagers. Au total, 49 300 composteurs ont été distribués, équipant ainsi 36% des maisons individuelles de la métropole. Ce chiffre n'inclut par les foyers compostant par leurs propres moyens.

Cette action vise à intensifier la pratique du compostage individuel, en fournissant le matériel adéquat aux usagers et en assurant un temps d'information favorisant une pratique adéquate et pérenne.

Sous-action 1

Organiser la distribution de composteurs individuels

Description

La distribution de composteurs individuels s'organise autour de plusieurs modalités de distribution complémentaires :

- Les opérations «grand format» régulières, permettant la distribution de 150 à 250 composteurs par date ;
- Les permanences régulières, nouveau format développé en 2024, permettant la distribution de 50 à 80 composteurs par date ;
- Les opérations exceptionnelles de distribution.

La participation à un temps d'information sur la pratique du compostage est obligatoire. Trois modalités sont proposées :

- Réunion d'information pratique, en salle, le jour de la distribution «grand format» ;
- Formation autonome via un parcours guidé dans le cadre de permanences ;
- Formation en ligne sous forme de webinaire interactif.

Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Renforcer la pratique du compostage individuel

→ Objectif quantitatif :

60% de maisons individuelles équipées en 2030

Pilote

Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

Indicateurs de suivi

% de maisons individuelles équipées

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	43%	50%	53%	56%	58%	60%

Action B2

Développer le compostage collectif en espace privé



Objectif de l'action

Développer la pratique de gestion de proximité des biodéchets en espace privé

Cibles

Grand Public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur



Contexte

Sur le territoire de la Métropole, deux tiers des logements sont des logements collectifs. En 2024, 544 sites de compostage en pied d'immeuble étaient équipés sur le territoire. Pour soutenir la pratique, Toulouse Métropole apporte une aide matérielle et méthodologique aux résidences souhaitant installer un site de compostage collectif.

Après validation des pré-requis (dont niveau de participation minimale, déchets végétaux disponibles et accord du gestionnaire de la résidence), l'accompagnement de Toulouse Métropole est mis en place de la manière suivante :

1. Une visite sur site pour valider la faisabilité du projet ;
2. L'installation du site de compostage avec la mise à disposition gratuite du matériel et le soutien à l'organisation collective pour la gestion du site ;
3. Le suivi du site, incluant notamment des visites de suivi, une interface numérique dédiée pour interagir avec l'équipe compostage et des conseils en vue de la pérennisation du site.

Cette action vise à intensifier la pratique du compostage en espace privé et pour la majorité, en pied d'immeuble.

Sous-action 1

Accompagner la mise en place de nouveaux sites



Description

Le déploiement du compostage collectif en espace privé doit être soutenu pour favoriser une gestion des biodéchets au plus près des habitants. Il s'agit donc de poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet de site de compostage collectif partout où cela est possible.



Objectif

→ **Objectif quantitatif :**
950 sites installés en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes



Indicateurs de suivi

Nombre de sites installés au total

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	635	750	800	850	900	950

Assurer un suivi renforcé des sites

→ Description

Garantir un suivi technique sur la durée et garder le lien avec les sites constituent des enjeux majeurs de la pratique du compostage en espace privé. Le suivi technique vise à garantir la maîtrise sanitaire des sites et la présence de tous les outils nécessaires à la pratique. Le lien avec les sites vise quant à lui à garantir que Toulouse Métropole soit reconnue comme interlocuteur privilégié sur la durée. Il permet également d'informer les sites de l'évolution des modalités de soutien proposées par la collectivité (logistique, communication, formations...).

Pour cela, Toulouse Métropole envisage plusieurs modalités notamment : entretiens avec les référents de sites, renfort des visites de suivi sur site, promotion de l'interface numérique de la Métropole dédiée aux sites de compostage collectif, relance de sites en difficulté, etc.

→ Objectifs

→ **Objectif qualitatif :**
Garantir un suivi technique et le lien avec les sites sur la durée

→ **Objectif quantitatif :**
90 sites ayant bénéficié d'un suivi en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

→ Indicateurs de suivi

**Nombre de sites
accompagnés par an**

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	40	50	60	70	80	90

Action B3

Déployer le compostage en espace public

Objectif de l'action

Développer la pratique de gestion de proximité des biodéchets en espace public

Cibles

Grand Public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur

Contexte

Sur le territoire de la Métropole, deux tiers des logements sont des logements collectifs. Les sites de compostage en espace public visent à répondre aux usagers en habitat collectif qui n'ont pas de solution de compostage au sein de leur espace privé et ce, prioritairement dans les zones urbaines denses. Ce sont des sites vitrines promouvant la pratique du compostage. Ils visent enfin à proposer une solution dans l'attente de la mise en place progressive de la collecte des déchets alimentaires. En 2024, le territoire comptait 36 sites de compostage en espace public.

Pour soutenir la pratique, Toulouse Métropole apporte une aide matérielle et méthodologique aux sites.

Après validation des pré-requis, l'accompagnement de Toulouse Métropole consiste à :

1. Valider la faisabilité du projet ;
2. Installer le site de compostage et soutenir l'organisation collective pour la gestion du site ;
3. Soutenir la gestion technique pour les sites de grande capacité (plus de 4 m³).

Cette action vise à soutenir la pratique du compostage en espace public.

Sous-action 1

Assurer la gestion technique et le suivi des sites

Description

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des sites existants et des porteurs de projet, en parallèle du déploiement de la collecte de bornes à déchets alimentaires.

Objectif

→ **Objectif quantitatif :**
50 sites équipés en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

Indicateurs de suivi

Nombre de sites accompagnés au total

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	44	50	50	50	50	50

Action B4

Accompagner la pratique du compostage pour les citoyens

→ Objectif de l'action

Soutenir la pratique et le déploiement du compostage de proximité

Cibles

Grand Public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur

→ Contexte

Toulouse Métropole souhaite développer le compostage de proximité tout en soutenant la pratique existante dans une logique de promotion du compostage et de pérennisation des sites.

Dans ce contexte, cette action vise à accompagner les habitants dans leur pratique du compostage en :

- Contribuant à l'émergence d'un réseau de relais formés au compostage sur le territoire afin de promouvoir et de pérenniser la pratique du compostage,
- Donnant de la visibilité au compostage lors d'un temps fort annuel,
- Evaluant les pratiques et les dispositifs d'accompagnement existants pour améliorer l'accompagnement de Toulouse Métropole.

Sous-action 1

Mobiliser des relais de proximité et soutenir des dynamiques de réseau

→ Description

Il s'agit de créer les conditions à l'émergence d'un réseau de relais formés au compostage sur le territoire, afin de promouvoir et de pérenniser la pratique du compostage.

Pour cela, Toulouse Métropole cible différents relais sur le territoire notamment des habitants référents de sites de compostage collectif et des acteurs professionnels dans le cadre de régies de quartier ou de copropriétés. Plusieurs modalités sont envisagées pour soutenir ces acteurs et la dynamique de réseau : offre de formation ciblée, temps de rencontres, ateliers pratiques... Toulouse Métropole portera également l'animation d'un réseau de relais de proximité pour soutenir la pratique du compostage. Il s'agira enfin de renforcer les partenariats autour du compostage, auprès des communes, mairies de quartier, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux et syndicats de copropriétés, associations locales, etc.

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Soutenir la dynamique du compostage sur le territoire

→ Objectif quantitatif :

170 relais formés en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

→ Indicateurs de suivi

Nombre de relais formés au total (en cumulé)

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
170	340	510	680	850	1 020

Sous-action 2

Donner de la visibilité au compostage dans le cadre d'actions de sensibilisation spécifiques

→ Description

A l'instar des actions déjà initiées dans le cadre de l'évènement national «Tous au Compost !», il s'agit d'organiser un temps fort annuel autour de la thématique du compostage.

Il se déclinera en actions se présentant dans différents lieux et sous différents formats. L'objectif est de donner davantage de visibilité à la pratique du compostage et aux dispositifs d'accompagnement de Toulouse Métropole.

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Donner de la visibilité à la pratique du compostage

→ Objectif quantitatif :

13 actions en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

→ Indicateurs de suivi

Nombre d'actions
réalisées par an

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
8	9	10	11	12	13

Sous-action 3

Evaluer les pratiques et les dispositifs d'accompagnement

→ Description

L'évaluation des pratiques et des dispositifs d'accompagnement est essentielle pour contribuer à l'amélioration de l'accompagnement de Toulouse Métropole. Cette évaluation sera réalisée selon différentes modalités, par exemple au travers d'un suivi régulier d'indicateurs terrain sur les sites de compostage existants et de la réalisation d'enquêtes annuelles. Dans le cas du compostage collectif, il s'agira notamment d'évaluer le niveau d'autonomie des sites tant sur le plan de la maîtrise sanitaire que de la capacité à gérer collectivement le site. Cette évaluation permettra de proposer des accompagnements complémentaires et d'améliorer les modalités d'accompagnement existantes.

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Faciliter et améliorer les pratiques

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie

→ Mise en œuvre envisagée

Evaluation annuelle
réalisée

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
✓	✓	✓	✓	✓	✓

Action B5

Accompagner le développement de la gestion in-situ des déchets alimentaires dans les sites de restauration collective municipale

→ Objectif de l'action

Accompagner les projets de compostage en établissement de restauration collective municipale

Cibles

Restauration collective municipale

Rôle de Toulouse Métropole

Accompagner

→ Contexte

Le compostage en établissement de restauration collective vise à favoriser la gestion in situ par compostage des déchets alimentaires produits sur site. A cet effet, Toulouse Métropole accompagne les sites de restauration collective municipale volontaires à la mise en place de sites de compostage. Cet accompagnement concerne uniquement les établissements ayant engagé une démarche pour réduire durablement le gaspillage alimentaire et produisant moins de 5 tonnes de déchets alimentaires par an. L'accompagnement de la Métropole vise à :

- Former et sensibiliser les équipes pédagogiques au compostage,
- Accompagner la mise en place de sites de compostage en établissement.

Sous-action 1

Former et sensibiliser les équipes pédagogiques

→ Description

Toulouse Métropole propose aux acteurs des structures éducatives (animateurs, corps éducatif...) de se former à la pédagogie du compostage, afin d'appréhender l'ensemble des étapes nécessaires à la mise en œuvre du compostage et à sa pérennisation. Toulouse Métropole met également à disposition un kit pédagogique à destination des écoles et des accueils périscolaires de la Métropole, pour accompagner le personnel des établissements à la mise en œuvre d'un composteur comme support pédagogique de sensibilisation.

→ Objectifs

→ Objectifs qualitatifs :

Soutenir les interventions pédagogiques sur la thématique du compostage, du cycle de la matière et de la vie du sol

→ Objectif quantitatif :

240 personnes formées entre 2025 et 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

→ Indicateurs de suivi

Nombre de personnes formées au total

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	40	80	120	160	200	240

Accompagner la gestion in-situ des déchets alimentaires issus de la restauration collective

→ Description

Toulouse Métropole accompagne la restauration collective municipale à la mise en œuvre d'un projet de compostage en établissement, pour les sites produisant moins de 5 tonnes de déchets alimentaires par an. Pour soutenir la pratique, Toulouse Métropole apporte une aide matérielle et méthodologique aux sites. Après validation des pré-requis, l'accompagnement de Toulouse Métropole consiste à :

- Impliquer et mobiliser l'ensemble des personnels au travers d'actions de sensibilisation et de formations ;
- Accompagner la mise en place du tri sur site ;
- Apporter un soutien logistique et technique aux sites : mise à disposition de matériels, visites sur site, accompagnement vers l'autonomie.

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Rendre possible le compostage in-situ pour les établissements de restauration qui le souhaitent

→ Objectif quantitatif :

23 sites de compostage en établissement de restauration collective en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

→ Indicateurs de suivi

Nombre de sites équipés au total

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	13	15	17	19	21	23

Action B6

Expérimenter des dispositifs innovants

Objectif de l'action

Evaluer le potentiel des solutions émergentes de pré-traitement et de compostage des déchets alimentaires

Cibles

Grand Public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur

Contexte

De manière générale, les solutions techniques visant à faciliter la démarche de compostage ou de gestion in situ des déchets alimentaires doivent être étudiées. En effet, les opérations de compostage traditionnel ont montré un certain nombre de difficultés et de limites selon les cibles : gestion chronophage pour les sites de grande capacité, maîtrise du processus complexe pour les déchets issus de la restauration collective, etc. En alternative, s'impose la recherche de nouvelles solutions techniques plus accessibles et favorisant une gestion in situ des déchets alimentaires.

Sous-action 1

Réaliser une veille et expérimenter des dispositifs de pré-traitement des biodéchets

Description

Toulouse Métropole poursuit une veille active sur les nouveaux dispositifs de pré-traitement et de compostage des déchets alimentaires. Les dispositifs susceptibles de répondre à un besoin identifié seront expérimentés afin d'évaluer leur pertinence technique et leur potentiel d'implantation sur le territoire.

Objectif

→ **Objectif qualitatif :**
Réaliser des expérimentations

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

Mise en œuvre envisagée

Expérimentations réalisées

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Action B7

Favoriser la pratique du broyage

→ Objectif de l'action

Valoriser les déchets végétaux à proximité de leur lieu de production

Cibles

Grand Public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur

→ Contexte

Avec plus de 46 000 tonnes de déchets végétaux collectés en 2023, dont plus de 26 000 tonnes par Toulouse Métropole en porte à porte, ce flux représente 13% des déchets et 55 kg/hab/an. Sa gestion reste relativement paradoxale :

- La gestion des déchets végétaux peut vite devenir problématique et risquer de saturer les déchèteries, notamment au printemps et en automne, périodes de tonte de la pelouse, de taille des plantes ou encore de débroussaillage.
- Pourtant il ne s'agit pas de déchets à proprement parlé. Les petits et gros branchages constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. Enfin, les composteurs partagés ou les composteurs des particuliers manquent souvent de structurant de type broyat permettant de réaliser un compost de qualité.

Cette action vise à favoriser la pratique du broyage pour développer les pratiques de réutilisation des végétaux au jardin.

Sous-action 1

Mettre en place des actions de prêt de broyeurs, broyage à domicile, broyage sur site éphémère

→ Description

Le marché de prestations de service de Toulouse Métropole prévoit de favoriser la gestion in situ des déchets végétaux et d'accompagner les habitants vers des pratiques plus vertueuses pour l'environnement, avec de nouveaux services proposés depuis juillet 2024 :

- mise à disposition gratuite de broyeurs, accessibles sur simple réservation par les usagers ;
- service de broyage à domicile gratuit sur prise de rendez-vous ;
- service de broyage sur espace public sur des sites éphémères.

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Développer la pratique du broyage

→ Objectif quantitatif :

200 opérations de broyage sur site éphémère en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes, Decoset

→ Indicateurs de suivi

Nombre de bénéficiaires de l'ensemble des dispositifs par an

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	5 500	6 000	6 300	6 300	6 300	6 300

Action B8

Sécuriser l'approvisionnement en brun des sites de compostage

Objectif de l'action

Disponibilité de brun en continu sur les sites de compostage

Cibles

Grand Public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur

Contexte

Les déchets végétaux ligneux, une fois broyés, constituent le structurant indispensable à la pratique du compostage collectif, appelé le brun. Il favorise une aération passive et apporte un équilibre aux apports humides. Son manque pose le risque d'un déséquilibre et de désagréments préjudiciables à la pérennité du projet (mauvaises odeurs...). La ressource en brun doit donc être sécurisée pour éviter l'abandon des sites et se trouver en proximité des usagers.

Sous-action 1

Mettre à disposition du brun auprès des sites de compostage et les accompagner vers l'autonomie

Description

Il s'agit de travailler à 2 échelles pour les sites collectifs non autonomes :

- Rapprocher et multiplier les zones de mise à disposition de brun ;
- Accompagner les sites vers l'autonomie en brun, afin qu'ils soient en capacité de produire eux-même leur propre brun à partir des ressources végétales disponibles. Cela pourra passer par de la transmission de techniques de broyage, ou par la rédaction d'une charte d'engagement à destination des gestionnaires de copropriétés.

Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Disponibilité de brun en continu sur les sites de compostage

→ Objectifs quantitatifs :

18 actions réalisées en 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Service biodéchets

Partenaires identifiés

Bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, Union nationale des élagueurs paysagistes, services d'entretien des espaces verts communaux, communes

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions réalisées par an

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
13	14	15	16	17	18

Action B9

Développer la pratique du jardinage écologique

Objectif de l'action

Développer les connaissances et la pratique du jardinage écologique

Cibles

Grand Public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur

Contexte

Les déchets végétaux ne doivent plus être considérés comme des déchets mais comme de véritables ressources utiles pour nos jardins en mettant en œuvre des techniques dites de «jardinage écologique» ou «jardinage au naturel».

Les pratiques de jardinage naturel visent l'équilibre naturel du jardin, avec moins d'intrants et une meilleure résistance aux maladies par reconstitution des sols par apport de paillis et de compost et absence de labour, fabrication d'engrais et de produits de traitement naturels, la présence favorisée d'espèces végétales ou animales « auxiliaires », la plantation de variétés adaptées au sol et au climat, la recherche d'économie d'eau....

Sur le territoire, des initiatives existent déjà pour sensibiliser à ces techniques, mais la connaissance et la mise en œuvre de ces pratiques restent encore aujourd'hui trop limitées pour avoir un impact significatif.

Cette action vise donc à poursuivre la formation et la sensibilisation.

Sous-action 1

Former à la réutilisation des déchets végétaux et au jardinage écologique

Description

Paillage, broyage ou mulching, nombreuses sont les solutions pour réduire la production des déchets végétaux. Toulouse Métropole propose plusieurs formations pour apprendre à réutiliser les végétaux au jardin et les techniques du jardinage écologique (tonte, broyage, paillage, vie du sol, esthétique au jardin).

Sur inscription préalable, ces formations d'une durée de 2 heures, sont à destination des habitants et dispensé par des professionnels de l'entretien des jardins. L'objectif est qu'à l'issue de la formation les habitants formés améliorent leurs connaissances et mettent en pratique le jardinage écologique.

Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Former les habitants aux pratiques de jardinage écologique

→ Objectifs quantitatifs :

1 800 personnes formées en cumulé en 2030

Pilote Pôle recyclage et valorisation

Partenaires identifiés

Humus&Associés, Partageons les jardins, réseau compost citoyen et réseau compost citoyen Occitanie, communes

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes formées au total (en cumulé)

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	300	600	900	1 200	1 500	1 800

Sous-action 2

Mener des actions de sensibilisation du grand public à la réutilisation des végétaux

→ Description

Les actions de sensibilisation du grand public permettent d'aller vers les habitants et de les sensibiliser, sans quoi ils n'auraient pas forcément pris connaissance de ces sujets. Ces actions prendront la forme de stands de sensibilisation dans le cadre d'événements grand public.

Il s'agit de faire connaître les pratiques de réutilisation des végétaux au jardin : paillage, mulching, compostage, etc.

Pilote Pôle recyclage et valorisation

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Sensibiliser les habitants aux pratiques de gestion in-situ des déchets végétaux

→ Objectifs quantitatifs :

26 000 personnes sensibilisées en cumulé en 2030

Partenaires identifiés

Humus&Associés, Partageons les jardins, le réseau compost citoyen et le réseau compost citoyen Occitanie, les communes

→ Indicateurs de suivi

Nombre de personnes sensibilisées au total (en cumulé)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	4 000	10 000	14 000	18 000	22 000	26 000

Sous-action 3

Mener des actions de sensibilisation auprès de la cible scolaire

→ Description

Les actions de sensibilisation à destination des scolaires permettent d'aller vers les enfants, et de les sensibiliser, afin qu'ils contribuent par la suite à questionner les pratiques de leur entourage.

Deux animations sont proposées aux écoles de la métropole : «les déchets végétaux : de l'or vert dans notre jardin» et «créer un beau jardin zéro déchet à l'école ou à la maison»

Pilote Pôle recyclage et valorisation

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Sensibiliser les enfants aux grands principes du jardinage écologique

→ Objectifs quantitatifs :

4 800 enfants sensibilisés en cumulé en 2030

Partenaires identifiés

Humus&Associés, Partageons les jardins, le réseau compost citoyen et le réseau compost citoyen Occitanie, les communes

→ Indicateurs de suivi

Nombre d'enfants sensibilisés au total (en cumulé)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	800	1 600	2 400	3 200	4 000	4 800

Sous-action 4

Sensibiliser le grand public au jardinage écologique en déchèterie

→ Description

Le Syndicat Mixte Decoset dispose de 5 jardins pédagogiques attenants à des déchèteries. Chaque jardin accueille un atelier de jardinage par mois, d'une durée de 2 heures environ, de septembre à juin. Sur des thématiques différentes, ces ateliers permettent de faire découvrir aux usagers les pistes de valorisation alternatives à celle de l'apport en déchèterie des déchets végétaux, ainsi que des techniques de jardinage au naturel (Soigner les plantes par les plantes, apprendre à pailler ou encore réaliser une butte lasagne...). En parallèle, des ateliers de jardinage, le Syndicat Mixte Decoset organise une fois par mois une visite guidée gratuite du jardin pédagogique de la déchèterie de Plaisance-du-Touch.

→ Objectifs

- **Objectif qualitatif :**
Sensibiliser les usagers aux alternatives à la collecte
- **Objectifs quantitatifs :**
4 000 personnes sensibilisées en cumulé en 2030

Pilote Pôle recyclage et valorisation

→ Indicateurs de suivi

Nombre de personnes sensibilisées au total (en cumulé)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	500	1 200	1 900	2 600	3 300	4 000

AXE **C**

Lutter contre le gaspillage alimentaire



Objectif de l'axe

Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective communale

→ **Action 1 :** Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable

→ **Action 2 :** Déployer des outils ludo-pédagogiques sur le gaspillage alimentaire

Chaque action fait l'objet d'une fiche action, présentée ci-après.

En France, 10 millions de tonnes de produits alimentaires sont perdus ou gaspillés chaque année, dont 1/3 chez le consommateur. En restauration collective, cela représente 3.8 milliards de repas gaspillés par an*. A l'échelle d'un établissement scolaire, ce sont en moyenne 110g/repas/convive qui sont gaspillés.

Cet axe prévoit de poursuivre les actions déjà menées par Toulouse Métropole dans les précédents programmes : l'accompagnement de la restauration collective communale à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le déploiement d'outils pour sensibiliser les convives.

*Données Ademe 2020

Action C1

Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable



Objectif de l'action

Accompagner la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets en restauration collective communale

Cibles

Restaurants collectifs communaux

Rôle de Toulouse Métropole

Accompagner

Synergie autres projets

Projet agricole et alimentaire métropolitain (PAAM)



Contexte

La restauration collective est soumise à de nombreuses obligations de réduction de son impact environnemental :

- en réduisant le gaspillage alimentaire (loi pour une croissance verte, loi Garot, loi AGEC),
- en améliorant l'approvisionnement (loi EGALIM, loi climat et résilience),
- en limitant l'usage de contenants plastiques (loi EGALIM).

Plus particulièrement sur le gaspillage alimentaire, la loi AGEC fixe comme objectif une diminution de 50% du gaspillage alimentaire entre 2015 et 2025 pour la restauration collective.

Afin d'aider les communes à intégrer ces différentes obligations, Toulouse Métropole propose différents accompagnements pour la mise en œuvre d'une restauration collective communale plus durable.

Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable

→ Description

Toulouse Métropole propose depuis plusieurs années un accompagnement des communes pour une restauration collective durable, en collaboration avec le Projet agricole et alimentaire métropolitain (PAAM). Au regard de son bilan positif, ce dispositif d'accompagnement est reconduit.

Les deux volets «approvisionnement durable» et «réduction du gaspillage alimentaire» constituent toujours le socle de l'accompagnement, du fait de leur complémentarité :

- les économies réalisées grâce à la réduction du gaspillage alimentaire permettent d'améliorer l'approvisionnement à budget constant ;
- et les repas préparés avec des produits plus qualitatifs se concluent le plus souvent par moins de gaspillage car mieux appréciés des convives.

Des actions concernant la réduction des autres déchets (contenants réemployables, serviettes lavables, ...) pourront également être accompagnées à la demande des communes.

L'accompagnement se déroule de la façon suivante :

- Étape 1 - Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 - Choix par la commune d'actions à mettre en place
- Étape 4 - Soutien à la mise en place des actions
- Étape 5 - Bilan des actions 6 mois après la fin de l'accompagnement

En complément, des actions de formation et de sensibilisation des agents, élus et convives sont proposés, afin de permettre à tous une meilleure compréhension des enjeux liés à l'alimentation durable.

→ Objectifs

→ Objectifs qualitatifs :

- Soutenir et développer les volontés ou démarches existantes sur la thématique
- Impulser et motiver les communes à mettre en place une démarche
- Sensibiliser les élèves à la thématique du gaspillage alimentaire

→ Objectifs quantitatifs :

18 nouvelles communes accompagnées d'ici 2030 (ou nouveaux restaurants)

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Mission Agriculture et Alimentation
Direction Environnement et Energie

Partenaires identifiés

Communes

→ Indicateurs de suivi

Nombre de nouvelles communes accompagnées total (en cumulé)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	3	6	9	12	15	18

Organiser des temps d'échange avec les communes autour de la thématique d'une restauration plus durable

→ Description

De nombreuses interrogations émergent au cours de l'accompagnement des communes à la mise en œuvre d'une restauration plus durable. En réponse, des temps d'échange ont été organisés par Toulouse Métropole et sont très appréciés par les professionnels présents, motivant ainsi leur implication. De plus, chaque commune accompagnée a capitalisé, par expérience, de nombreuses connaissances, pouvant aider à la résolution de problèmes rencontrés ailleurs. Ces temps d'échange permettent de partager les bonnes pratiques et de maintenir une dynamique dans les projets des communes.

Toulouse Métropole compte donc poursuivre l'organisation de ces temps d'échange en collaboration avec la mission Agriculture et Alimentation de la Direction Environnement et Energie..

→ Objectifs

→ Objectifs qualitatifs :

- Favoriser les échanges entre professionnels des communes sur leur démarche pour une alimentation plus durable et les difficultés associées
- Identifier et pallier les problématiques communes rencontrées
- Motiver de nouvelles dynamiques par effet de groupe
- Communiquer sur les accompagnements proposés par Toulouse Métropole

→ Objectif quantitatif :

Rencontre annuelle organisée

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)
Mission Agriculture et Alimentation
Direction Environnement et Energie

Partenaires identifiés Les communes

→ Mise en œuvre envisagée

Rencontre annuelle organisée



Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Action C2

Déployer des outils ludo-pédagogiques sur le gaspillage alimentaire

→ Objectif de l'action

Aider les acteurs à sensibiliser les enfants en leur mettant à disposition des outils adaptés

Cibles

Structures scolaires, péri-scolaires, et autres structures accueillant des enfants

Rôle de Toulouse Métropole

Accompagner

Synergie autres projets

Projet agricole et alimentaire métropolitain (PAAM), Parcours éducatifs PEPS (Direction de l'Education)

→ Contexte

La sensibilisation des enfants joue un rôle clé dans les changements de pratiques, c'est pourquoi de nombreuses animations scolaires sont proposées dans le cadre de l'action A2, y compris sur le gaspillage alimentaire.

L'éveil au goût joue un rôle particulièrement important dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, afin de favoriser l'acceptation des fruits et des légumes par les enfants.

Sous-action 1

Mettre à disposition la mallette de jeux "Trop moche mais trop bon"

→ Description

Au cours du précédent programme, une mallette ludo-pédagogique intégrant un ensemble d'activités et différents parcours de sensibilisation a été conçue, afin de travailler sur les processus d'acceptation des légumes par les enfants de 6 à 11 ans. Une nouvelle version adaptée aux maternelles a été élaborée et sera déployée.

Afin de développer le prêt de mallette, la cible sera élargie. En effet, en complément des écoles, le prêt sera également proposé à d'autres structures accueillant des enfants : médiathèques, ludothèques, centres sociaux-culturels, ...

Les animateurs de ces structures seront également formés à l'utilisation de la mallette.

→ Objectifs

→ Objectifs qualitatifs :

- Aider à la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire en mettant à disposition des outils adaptés
- Favoriser l'acceptation des légumes par les enfants et par conséquent réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire

→ Objectifs quantitatifs :

30 mallettes empruntées par an

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés Structures accueillant des enfants

→ Indicateurs de suivi

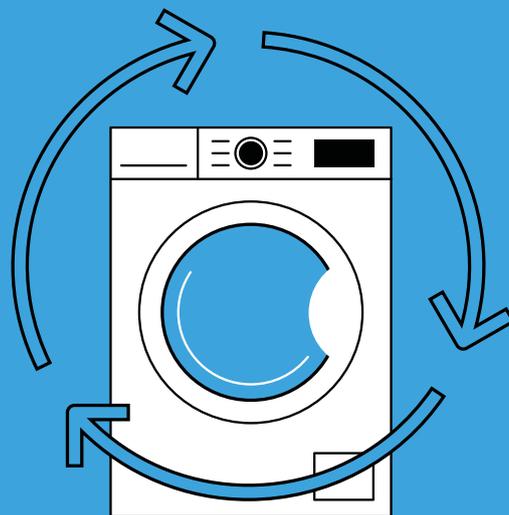
Nombre de mallettes empruntées par an

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
30	30	30	30	30	30

AXE **D**

Promouvoir la consommation responsable



Objectif de l'axe

Encourager les pratiques permettant le réemploi et l'allongement de la durée de vie des objets

→ **Action 1 :** Faciliter la deuxième vie des objets

→ **Action 2 :** Aider les habitants à allonger la durée de vie de leurs objets

→ **Action 3 :** Favoriser l'usage d'alternatives aux textiles sanitaires jetables

→ **Action 4 :** Contribuer au développement de la consigne

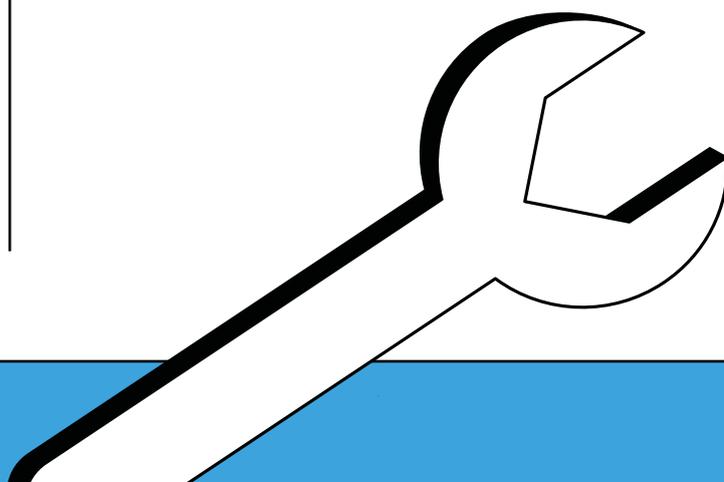
Chaque action fait l'objet d'une fiche action, présentée ci-après.

La consommation dite "responsable" vise à privilégier des biens et des services économes en ressources, respectueux des personnes et de l'environnement.

Du processus d'achat, à l'utilisation du produit et à sa fin de vie, des actions sont à mener pour inciter les consommateurs à :

- acheter mieux et en fonction de leurs besoins réels ;
- mieux utiliser et moins gaspiller ;
- offrir une deuxième vie aux objets.

Cet axe traite de différentes thématiques et notamment : l'allongement de la durée de vie des objets par le don ou la réparation ; l'achat de seconde main ; la réduction de l'utilisation de textiles sanitaires à usage unique (mouchoirs, essuie-tout, couches, serviettes périodiques, cotons, etc.) ; la réduction des emballages jetables, etc.



Action D1

Faciliter la deuxième vie des objets

→ Objectif de l'action

Aider les usagers à adopter des pratiques permettant de faciliter la deuxième vie des objets

Cibles

Grand public

Rôle de Toulouse Métropole

Etre acteur

→ Contexte

La loi anti-gaspillage en faveur de l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit de renforcer les efforts et objectifs en matière de réemploi, réparation et réutilisation, en s'appuyant notamment sur les filières REP* (création de «fonds» pour le réemploi et la réparation). Elle fixe notamment pour objectif national d'atteindre un taux de réemploi et de réutilisation des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés de 5% en 2030.

Sur le territoire de Toulouse Métropole, des initiatives en faveur du réemploi sont déjà nombreuses : plusieurs recycleries et ressourceries sont implantées sur le territoire ainsi que d'autres structures oeuvrant pour la réparation et le réemploi.

Par ailleurs, toutes les déchèteries sont équipées de «zones de réemploi». Il reste néanmoins nécessaire de mailler encore davantage le territoire de solutions de proximité, pour encourager ces nouvelles pratiques auprès des habitants.

*REP : responsabilité élargie du producteur

Sous-action 1

Favoriser le réemploi grâce aux collectes préservantes

→ Description

En 2023, ce sont près de 10 500 tonnes d'encombrants qui ont été collectées en porte à porte. Une partie de ces déchets était certainement réemployable, mais l'organisation de la collecte ne permettait pas de les valoriser. Cette collecte évolue, par le biais de la mise en œuvre d'une collecte dite «préservante» avec des camions adaptés (camions hayon et camions plateau). Un tri sera réalisé et des partenariats seront établis avec des recycleries locales pour remettre ces objets dans le circuit de la seconde main.

En parallèle, les opérations ponctuelles de collecte de proximité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), organisées par l'éco-organisme Ecosystem se poursuivront sur Toulouse. En fonction de leur état, les DEEE collectés sont orientés vers le réemploi ou vers la dépollution et le recyclage.

→ Objectifs

→ Objectifs qualitatifs :

- Favoriser le réemploi
- Favoriser la collecte des DEEE et l'orientation vers les bonnes filières de traitement

→ Objectif quantitatif :

300 tonnes d'objets détournés vers le réemploi en 2030

Pilote Pôle recyclage et valorisation

Partenaires identifiés

Recycleries, éco-organismes, Decoset.

→ Indicateurs de suivi

Tonnes d'objets détournés par an vers le réemploi

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
40	80	150	200	250	300

Sous-action 2

Expérimenter de nouveaux dispositifs à petite échelle favorisant le réemploi

→ Description

Il s'agit ici d'expérimenter à petite échelle des dispositifs permettant à l'utilisateur d'avoir à proximité immédiate de son lieu de vie une solution ponctuelle ou permanente en faveur du réemploi. Il pourra s'agir par exemple de favoriser l'émergence de zones de dons/de trocs/de gratuité périodiques (bourse aux jouets, aux vêtements, collectes ponctuelles d'encombrants...).

Le développement de zones de pré-tri dans les grands ensembles, ayant pour objectif de trier et séparer les encombrants (par type de matériaux) est également prévu. Les objets sont ensuite collectés par Toulouse Métropole pour les orienter dans la filière adéquate (dont le réemploi).

→ Objectifs

→ Objectifs qualitatifs :

- Favoriser les échanges d'objets entre usagers
- Trier les objets dans des zones de pré-tri, pour séparer ce qui peut être réemployé

→ Objectif quantitatif :

50 expérimentations déployées en 2030

Pilote Pôle recyclage et valorisation

Partenaires identifiés

Régies de quartier, bailleurs sociaux, recycleries, éco-organismes.

→ Indicateurs de suivi

Nombre d'expérimentations déployées

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	5	25	40	45	50	53

Sous-action 3

Développer et pérenniser le réemploi sur les déchèteries

→ Description

Toutes les déchèteries du territoire sont équipées d'une zone de réemploi. L'objectif de ces zones est d'orienter le citoyen non averti qui venait initialement dans le but de se débarrasser d'un objet, vers une action de don à destination du réemploi, lorsque cela est possible. Il est donc primordial de rendre visibles ces zones en déchèteries, et de pérenniser le réemploi qui s'en suit grâce à des partenariats avec les structures locales.

→ Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Favoriser le réemploi

→ Objectif quantitatif :

625 tonnes d'objets détournés vers le réemploi en 2030

Pilote Decoset

→ Indicateurs de suivi

Tonnes d'objets détournés par an vers le réemploi

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	300	350	400	475	550	625

Action D2

Aider les habitants à allonger la durée de vie de leurs objets

Objectif de l'action

Favoriser l'allongement de la durée de vie des objets

Cibles Grand public

Rôle de Toulouse Métropole

Aider - sensibiliser

Contexte

Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants permet d'alléger l'impact sur l'environnement en optimisant leur utilisation.

Cela se traduit de plusieurs façons :

- pour les fabricants : augmenter la durée de vie totale de fonctionnement en augmentant la qualité, la réparabilité, la compatibilité et la capacité à évoluer ;
- pour les consommateurs : consommer de façon plus raisonnable (suivant les besoins réels, en entretenant les produits, en les réparant si besoin et en résistant aux effets de mode).

Augmenter la durée de vie des produits participe à la transition vers un modèle d'économie circulaire.

Plusieurs lois vont dans ce sens :

- la loi 2014-344 relative à la consommation, avec notamment l'obligation qui est faite aux vendeurs de porter à connaissance des consommateurs, avant la vente, la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle les pièces détachées sont disponibles sur le marché ;
- la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui définit l'obsolescence programmée et qui a pour objectif de développer le réemploi ;
- la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui, entre autre, introduit l'indice de réparabilité.

Pour autant, avec la généralisation des objets à bas coût, l'entretien et la réparation de nos objets sont des gestes de moins en moins pratiqués. Les raisons mises en cause : le manque d'information, la complexité des nouveaux objets mis sur le marché, des réparations impossibles ou plus coûteuses qu'un achat neuf.

Sous-action 1

Déployer la prime réparation

Description

La prime réparation est un dispositif qui existe depuis 2020. Il permet aux habitants de la métropole de faire réparer leurs objets auprès des artisans du réseau des Répar'acteurs, en bénéficiant d'une prime d'un montant de 30% du montant de la réparation. Près de 1000 citoyens en avaient déjà bénéficié en 2024.

Les catégories d'objets éligibles sont : électroménager, audiovisuel, téléphonie, outillage, cordonnerie, horlogerie, instruments de musique.

Ce dispositif est maintenu, avec pour objectif d'en faciliter l'accès aux citoyens et de le faire davantage connaître.

Objectifs

→ **Objectif qualitatif :**
Rendre plus accessibles les actions de réparation

→ **Objectif quantitatif :**
400 primes attribuées par an d'ici 2030

Pilote Direction Environnement Energie

Partenaires identifiés Réseau des Répar'acteurs

Indicateurs de suivi

Nombre d'objets réparés par an

Objectifs

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	200	250	300	350	380	400

Action D3

Favoriser l'usage d'alternatives aux textiles sanitaires jetables

Objectif de l'action

Identifier les leviers pour le développement des alternatives aux textiles sanitaires jetables

Cibles

Grand public et crèches communales

Rôle de Toulouse Métropole

Accompagner

Contexte

Les textiles sanitaires (couches, lingettes, protections périodiques, cotons, mouchoirs, etc.) représentent près de 16% des ordures ménagères résiduelles d'après la caractérisation réalisée fin 2023/début 2024 sur un échantillon représentatif de la métropole. Ces déchets, au delà de leur poids, constituent aussi des enjeux en termes de santé publique (perturbateurs endocriniens) et d'impacts sur l'environnement en particulier sur les eaux usées (présence de lingettes et de protections périodiques dans les cours d'eau). Selon les alternatives, la rentabilité des dispositifs réutilisables est rapidement atteinte en quelques semaines voire quelques mois.

Les couches et protections périodiques sont des sujets qui touchent à l'intime, pour lesquels l'accompagnement au changement est indispensable. Il faudra cibler un changement sur le moyen et long terme, avec un besoin indispensable de plus d'informations délivrées via des lieux et personnes variées pour donner confiance.

Sous-action 1

Etudier les leviers de développement des textiles sanitaires réutilisables

Description

La loi de financement de la sécurité sociale adoptée fin 2023 prévoit que les jeunes âgées de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la protection complémentaire santé solidaire (C2S) pourront bénéficier d'une prise en charge des protections périodiques réutilisables, en se rendant en pharmacie. La prise en charge est à hauteur de 100% pour les bénéficiaires de la C2S et 60% pour les personnes de moins de 26 ans.

Parallèlement, certains établissements d'enseignement supérieur organisent d'ores et déjà des distributions.

Il s'agira donc dans un premier temps, dans ce contexte en évolution, de lancer une étude afin de définir quels pourraient être les dispositifs pertinents, les cibles et les modalités de cette action.

Objectif

→ **Objectif qualitatif :**
Réaliser une étude

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

En fonction des résultats de l'étude

Mise en œuvre envisagée

Réalisation d'une étude

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

✓

Sous-action 2

Etudier la faisabilité d'un déploiement de couches lavables en crèches



Description

L'utilisation de couches jetables pour un enfant (de la naissance à la propreté) représenterait environ 1 tonne de déchets. Au-delà de cet aspect, l'utilisation de couches lavables peut également recouvrir un intérêt financier. Toutefois, pour de multiples raisons, leur utilisation reste encore marginale.

Elle peut néanmoins être facilitée dans une crèche, si l'utilisation des couches lavables a été intégrée dans le projet bien en amont, que ce soit pour avoir une buanderie adaptée, ou pour que les équipes portent et accompagnent ce changement de pratiques.

Il est prévu de réaliser un recensement de l'ensemble des crèches du territoire et projet de crèches et de faire mûrir ce projet. Si l'opportunité se dessine, un appel à manifestation d'intérêt à destination des crèches communales pourra être lancé, pour accompagner l'utilisation de couches lavables.



Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Réaliser une étude

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Services petites enfance des communes, crèches



Mise en œuvre envisagée

Réalisation d'une étude



Objectif

2025

2026

2027

2028

2029

2030

✓

Action D4

Contribuer au développement de la consigne

Objectif de l'action

Accompagner le développement des solutions de consigne

Cibles

Grand public / acteurs du territoire œuvrant pour le développement de la consigne

Rôle de Toulouse Métropole

Accompagner

Contexte

Près de 5 millions de tonnes d'emballages ménagers sont mis sur le marché chaque année en France, occasionnant une consommation de ressources naturelles très importante et des déchets en quantité. Un ménage français jette ainsi en moyenne dix emballages par jour. Sur le territoire de la Métropole, le gisement d'emballages (verre compris) représente presque 70 kg/hab. La loi AGEC fixe comme objectif une diminution de 20% des emballages ménagers en plastique à usage unique d'ici 2025 et un taux de réemploi des emballages de 7% en 2025 et de 10% en 2027.

Sur le territoire, plusieurs structures développent des solutions de contenants consignés.

Sous-action 1

Soutenir le développement des solutions de consigne

Description

Plusieurs types de soutiens sont possibles :

- Accompagner les acteurs à élaborer une candidature à des dispositifs d'aides extérieurs (Eco-organismes, Région, Ademe),
- Organiser des temps d'échange entre les acteurs pour les mettre en réseau, partager les retours d'expériences, identifier leurs besoins,
- Soutenir financièrement les structures,
- Promouvoir les solutions de consigne existantes sur le territoire et sensibiliser sur leur intérêt,
- etc.

Objectif

→ **Objectif qualitatif :**

Soutenir le développement de la consigne sur le territoire

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Partenaires identifiés

Citéo, Région Occitanie, réseau Vrac & Réemploi Occitanie

Mise en œuvre envisagée

Réalisation d'actions en faveur de la consigne

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓

AXE **E**

Poursuivre l'exemplarité de Toulouse Métropole et des communes membres

➔ **Objectif de l'axe** **Renforcer les pratiques exemplaires**

- ➔ **Action 1 :** Sensibiliser les agents et élus de la Métropole
- ➔ **Action 2 :** Travailler à l'exemplarité des manifestations et événements
- ➔ **Action 3 :** Développer les pratiques circulaires
- ➔ **Action 4 :** Poursuivre et promouvoir l'exemplarité dans l'entretien des espaces verts

Chaque action fait l'objet d'une fiche action, présentée ci-après.

Avec ses 37 communes membres, Toulouse Métropole est également productrice de déchets. Il est important que les collectivités participent à l'évolution des pratiques et montrent l'exemple. La sensibilisation des élus et agents est également bénéfique à plusieurs niveaux : dans les fonctions de représentation, au travail et au domicile.

Cet axe vise à poursuivre la sensibilisation des élus et agents et à développer ou renforcer les pratiques exemplaires, au travers des 4 actions ci-contre.



Action E1

Sensibiliser les agents et élus de la Métropole

Objectif de l'action

Impliquer davantage les agents et élus dans la dynamique de réduction des déchets

Cibles

Agents et élus de la Métropole

Rôle de Toulouse Métropole

Sensibiliser

Synergie autres projets

Plan Climat Air Energie Territorial, Administration Bas Carbone

Contexte

Tout comme les actions de sensibilisation du grand public, la sensibilisation des agents et élus constitue la première étape indispensable pour amorcer des changements de pratiques et les installer dans la durée.

Cette sensibilisation concerne les déchets produits dans le cadre des missions des agents, sur leur lieu de travail et à leur domicile, et a pour but d'établir une culture commune sur la réduction des déchets.

Elle devra faire le lien avec les actions de sensibilisation ou de formation portées par d'autres Directions (dans le cadre du Plan Climat par exemple).

Sous-action 1

Mener des actions de sensibilisation des agents et élus de la Métropole

Description

Le PLPDMA prévoit de sensibiliser et de former les agents et élus de Toulouse Métropole à la prévention des déchets. Cette sensibilisation doit permettre de diffuser un message harmonisé sur l'ensemble du territoire, informer sur les enjeux de la prévention et sur les actions de la Métropole. Différents formats seront proposés et adaptés en fonction du public cible et en fonction du cadre de l'action : forum des agents, pause méridienne, temps de travail, parcours d'accueil, temps festif, ...

Il s'agit également de donner à tous les décideurs des éléments de compréhension sur les enjeux de la prévention des déchets et les modalités de prise en compte dans les politiques publiques.

Objectifs

→ Objectif qualitatif :

Sensibiliser les agents et les élus de la Métropole à la réduction des déchets

→ Objectif quantitatif :

8500 agents et élus sensibilisés d'ici 2030

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)

Indicateurs de suivi

Nombre d'agents et d'élus sensibilisés au total (en cumulé)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs	1 000	2 500	4 000	5 500	7 000	8 500

Action E2

Travailler à l'exemplarité des manifestations et événements

→ Objectif de l'action

Contribuer à la réduction des déchets sur les manifestations et événements du territoire

Cibles

Communes, associations, organisateurs d'événements

Rôle de Toulouse Métropole

Accompagner

Synergie autres projets

Plan Climat Air Energie Territorial, Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain

→ Contexte

Les nombreux événements qui se déroulent sur le territoire sont générateurs de déchets. Engager les organisateurs de ces événements dans une démarche de réduction des déchets est donc un enjeu important pour la Métropole.

Les événements sont également des vitrines en matière d'exemplarité, des vecteurs de diffusion d'information et d'expérimentations de la transition.

Sous-action 1

Contribuer à la mise en place d'une charte « événement éco-responsable »

→ Description

Il s'agit de contribuer à la mise en place d'actions pour favoriser l'organisation d'événements plus «éco-responsables» sur le territoire. Ces actions pourront prendre la forme d'une charte « événement éco-responsable », regroupant différentes thématiques telles que la réduction des déchets, la mobilité, l'alimentation, ...

Concernant la réduction des déchets, les principales actions à mettre en œuvre lors d'un événementiel sont les suivantes :

- mise en place du tri des emballages, déchets alimentaires et déchets spécifiques (huiles alimentaires...),
- utilisation de vaisselle réutilisable,
- réduction du gaspillage alimentaire,
- réduction ou suppression des imprimés, goodies, emballages...,
- réutilisation ou réemploi du matériel de scénographie.

Un travail devra être mené avec toutes les Directions concernées par l'organisation d'événements et par leurs impacts dans le cadre de la transition écologique.

→ Objectif

→ Objectif qualitatif :

Rédaction d'une charte « événement éco-responsable »

Pilote

Co-pilotage par les services internes de Toulouse Métropole :

- Service événementiel et diffusion de la Direction de la Communication
- Direction Générale aux Transitions
- Direction Environnement Energie
- Direction Politique et Prévention des Déchets

→ Mise en œuvre envisagée

2025	2026	2027	2028	2029	2030
------	------	------	------	------	------

Rédaction d'une charte « événement éco-responsable »

Objectifs



Sous-action 2

Etudier l'opportunité d'un dispositif de mutualisation de matériel et développement d'alternatives au «jetable» pour les événements communaux



Description

Des initiatives, par exemple la mise à disposition de vaisselle, et la prise en charge de son lavage, permettent de faciliter les changements de pratique. En ce sens, il est prévu d'étudier l'opportunité de créer un dispositif permettant de mutualiser du matériel (vaisselle, mobilier, nappes et serviettes en tissu,...) en alternative à l'utilisation de produits jetables. L'étude portera sur les possibilités qu'offrent le territoire (inventaire et viabilité d'un prêt entre collectivités/Directions, inventaire des dispositifs de location et modalités possibles pour y recourir). Ce travail d'étude sera nécessaire avant déploiement d'un dispositif selon les résultats de l'étude.



Objectif

→ Objectif qualitatif :

Réalisation d'une étude d'opportunité

Pilote Pôle évaluation des pratiques des usagers (EDPU)



Mise en œuvre envisagée

Réalisation d'une étude d'opportunité



Objectifs

2025

2026

2027

2028

2029

2030



Action E3

Développer les pratiques circulaires

→ Objectif de l'action

Intégrer le réemploi et la réutilisation dans les pratiques des services de la Métropole

Cibles

Agents et élus de la Métropole

Rôle de Toulouse Métropole

Acteur

Synergie autres projets

SPASER, Commande Publique Circulaire, Administration Bas Carbone

→ Contexte

La loi AGEC impose aux collectivités d'intégrer des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans ses achats. Depuis 2021, Toulouse Métropole s'est doté d'un SPASER (2021-2026), qui permet d'intégrer des critères de durabilité dans les stratégies d'achats de la collectivité. Des actions de rationalisation des achats, d'optimisation des stocks et parcs de matériels, de mutualisation d'équipements, ou encore de dons et ventes aux enchères, participent également à instaurer plus de circularité dans les pratiques de la Métropole, et ainsi réduire l'impact sur l'utilisation de ressources et la production de déchets.

Sous-action 1

Contribuer au développement de projets favorisant les pratiques circulaires

→ Description

Différents projets seront déployés en transversalité avec différentes directions. Les premiers axes de travail identifiés sont les équipements numériques, le mobilier et l'électroménager.

→ Objectif

→ Objectif qualitatif :

Déployer des projets pour plus de circularité

Pilote

Direction de la Commande Publique, Direction de la Transition Numérique, Direction des Moyens Généraux

→ Mise en œuvre envisagée

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Actions réalisées						
Objectifs	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Action E4

Poursuivre et promouvoir l'exemplarité dans l'entretien des espaces verts

Objectif de l'action

Promouvoir la gestion durable des espaces verts

Cibles

Agents et élus de la Métropole

Rôle de Toulouse Métropole

Sensibiliser

Synergie autres projets

Plan de végétalisation de la Métropole

Contexte

Les métropolitains bénéficient d'un cadre de verdure privilégié. Rien que la ville de Toulouse compte 13 squares et 170 parcs et jardins. Ces espaces de verdure sont amenés à prendre encore plus d'ampleur dans le cadre du plan de végétalisation de la Métropole. Or, la gestion des espaces verts peut générer une grande quantité de déchets végétaux, aussi il est important d'adopter une gestion durable et écologique de ces espaces. La Direction du Patrimoine Végétal est engagée dans cette voie depuis de nombreuses années, en valorisant les tailles de haies sous forme de broyat, ou encore grâce à l'éco-pâturage sur la zone verte des Argoulets par exemple.

Sous-action 1

Favoriser le partage des bonnes pratiques entre les communes membres

Description

La Direction Politique et Prévention des déchets organise des formations autour de la valorisation des déchets végétaux. Ces formations seront proposées aux services techniques des communes membres, et adaptées selon leurs besoins.

Des rencontres entre communes pourront également être organisées pour partager les bonnes pratiques et expériences exemplaires.

Objectif

→ Objectif qualitatif :

Favoriser le partage des bonnes pratiques

Pilote

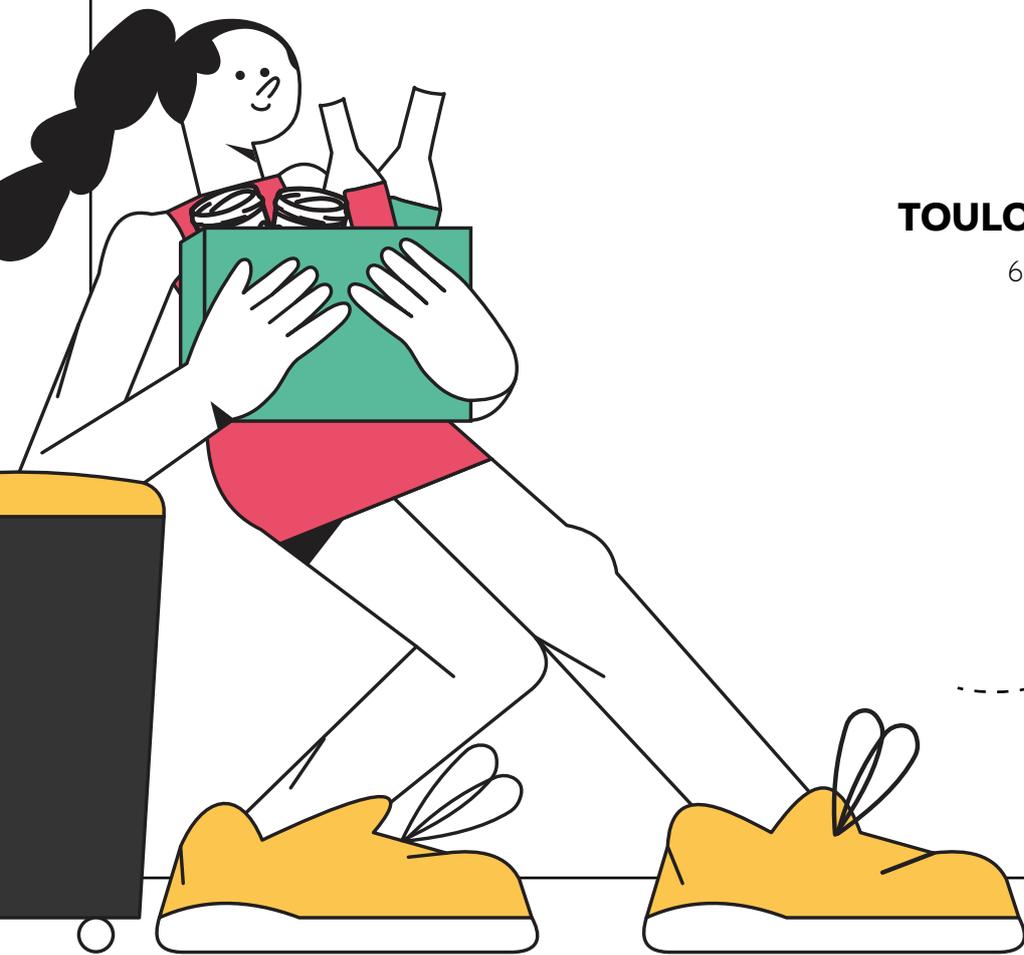
Direction du Patrimoine Végétal,
Direction Politique et Prévention des Déchets

Mise en œuvre envisagée

Favoriser le partage des bonnes pratiques

Objectifs

2025	2026	2027	2028	2029	2030
✓	✓	✓	✓	✓	✓



TOULOUSE MÉTROPOLE

6 rue René Leduc - BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5

toulouse-metropole.fr

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

